

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. RACAU**T**, président d'âge.

Séance du 30 janvier 1947

La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

Présents: MM. AUSSSEL, BOISROND, BOSSANE, BRUNE, CARDOT, CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, DUMAS, HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, MAMMONAT, PAGET, PINTON, POINCELOT, RACAU**T**, REVERBORI, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN,

Excusés: Mme BRION, MM. DUBOIS, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Absent: M. OU RABAH.

ORDRE DU JOUR

Election du bureau définitif de la commission.

COMPTE-RENDU

Tous les membres de la commission étant d'accord sur la liste des candidats proposés par les groupes politiques, M. Le président d'âge propose la procédure de vote à main levée. Cette procédure ayant été acceptée, le bureau est élu à l'unanimité. Il est ainsi constitué:

Président: M. LEFRANC

Vice-présidents: MM. CHATAGNER
TOGNARD

Secrétaires: MM. MAMMONAT
SCHIEVER

A 9h.45, M. RACAULT, président d'âge cède le fauteuil à M. LEFRANC, président.

PRESIDENCE DE M. LEFRANC

M. LEFRANC remercie tout d'abord ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent. Il propose, immédiatement, la division de la commission en sous-commissions.

M. PINTON ne s'oppose pas à la proposition de M. le président, mais estime qu'il existe peu de spécialisation dans ce domaine.

M. BRUNE insiste sur la nécessité de connaître nos possibilités. Il ajoute que la division de la commission en sous-commissions d'études lui semble souhaitable. Ce qui, à ses yeux, n'exclurait pas l'examen des problèmes en réunion générale.

M. REVERBORI estime que toute division est un peu artificielle. Il voit une classification possible: collecte - intermédiaire - répartition. Il insiste sur la nécessité qu'il y a de réunir producteurs et consommateurs.

M. CHATAGNER propose une autre classification différente: urbains - ruraux.

M. BRUNE est surpris de cette proposition. Il estime que parmi les classifications possibles, aucune ne s'impose à l'esprit.

A l'usage, ajoute-t-il, une classification adoptée peut se révéler imparfaite.

Certaines questions prennent sur d'autres: viande - pain - lait.

30 JAN 1947
3

M. BOISROND ne voit pas bien de quelle façon fonctionneront ces sous-commissions. Il pense que le mieux serait d'adopter une méthode empirique sans division absolue et définitive.

M. LE PRESIDENT lui répond que le rôle de ces sous-sections, dans son esprit, serait de soumettre des propositions à l'approbation de la commission.

M. DUMAS demande ce que, légalement et pratiquement, la commission peut faire. Officiellement, ajoute-t-il, elle ne peut qu'étudier les propositions de l'Assemblée Nationale.

M. BRUNE insiste sur le droit d'initiative du Conseil et le rôle qu'on attend des conseillers de la République.

MME ROLLIN insiste sur la nécessité de faire un travail pratique et efficace, et pense qu'il faut profiter, au maximum, du droit d'initiative. Elle attire l'attention de ses collègues sur les souffrances supportées par les enfants des classes populaires, en raison de la pénurie de viande et de lait. Elle souligne l'urgence de ce problème.

M. REVERBORI approuve les paroles de Mme Rollin; il se demande si la création immédiate de sous-commissions ne serait pas une erreur. Il estime que les deux premiers problèmes à traiter sont ceux de la viande et du lait.

M. BRUNE estime que ces deux idées ne sont pas contradictoires.

30 JANV 1947

4

M. SARRIEN revenant sur l'importance des questions du lait et de la viande, pense qu'il n'est pas nécessaire d'être saisi par une proposition de l' Assemblée Nationale pour que la commission aborde leur étude.

M. DADU estime que, sur les questions de la viande et du lait, nous allons payer les erreurs passées. Il insiste sur le coût de la main-d'œuvre agricole et y voit une des raisons essentielles de la pénurie du lait. Il insiste, également, sur la nécessité d'augmenter le prix du lait qui ne représente qu'une part insignifiante dans un budget familial.

M. BOSSANE suggère l'organisation de transports rapides pour l'acheminement du lait de la Manche vers les grands centres urbains.

M. LE PRESIDENT estime que la commission ne doit avoir aucune inquiétude quant à la minimisation de son rôle.

M. SARRIEN souhaite qu'il soit procédé, rapidement, à l'inventaire complet des stocks dont nous disposons.

M. HENRI voudrait que l'on se mette d'accord sur le nombre des sous-commissions.

MME ROLLIN propose que l'on procéde, sans délai, à la nomination d'une sous-commission de la viande et du lait.

M. BRUNE pense que les commissions de l'agriculture et du ravitaillement devront travailler en plein accord.

M. LE PRESIDENT propose une solution rapide et pratique qui consisterait à classer les sous-commissions en groupant les produits déterminés; les membres de la commission ayant le choix des sous-commissions qu'ils désirent.

Il passe, ensuite, à la fixation de la date de la prochaine réunion.

Les membres de la commission font confiance à leur président et lui laissent l'initiative de les convoquer.

Le Janv

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du 5 février 1947

La séance est ouverte à 11 heures 10

Présents : MM. AUSSEL, BOSSANNE (André), Mme BRION, M. BRUNE (Charles), Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, DUBOIS (Célestin), DUMAS, (François), LEFRANC, LE TERRIER, MAMMONAT, PAGET, PINTON, POINCELET, RACAULT, REVERBORI, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. BOISROND, HENRY, Mme CLAEYS

Absents : M. OU RABAH (Abdelmadjid)

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un membre de la Commission à l'effet de participer aux travaux de la Commission des Finances (art. 26 du règlement).
- II - Organisation du travail et désignation de sous-Commissions.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT déclare la séance ouverte.

M. SARRIEN émet le voeu que les membres de la Commission s'en tiennent rigoureusement à l'horaire fixé par la convocation.

M. LE PRESIDENT approuve le voeu de M. SARRIEN. Il rappelle l'ordre du jour et demande si quelqu'un voit d'autres questions à y inscrire. Aucune autre question n'étant proposée à l'ordre du jour, M. LEFRANC suggère la répartition des membres de la Commission en 7 sous-commission

- 1) S.C. viande, lait et dérivés
- 2) S.C. céréales et dérivés
- 3) S.C. produits de basse-cour
- 4) S.C. vins, boissons et dérivés
- 5) S.C. fruits, légumes, primeurs et agrumes
- 6) S.C. transports
- 7) S.C. charbon et chauffage.

... / ...

M. DUMAS propose d'ajouter une huitième sous-commission : textiles et chaussures.

M. CHATAGNER demande que l'on rattache les produits importés aux Sous-Commissions correspondantes. Il est partisan de la réduction du nombre des sous-Commissions par le rattachement, par exemple, des produits de basse-cour à la sous-Commission de la viande et du lait.

M. PAGET propose que l'on rattache la sous-Commission des fruits, légumes à la sous-commission des produits alimentaires.

M. REVERGORI propose trois grandes Commissions :

- 1) S.C. viande, lait, produits de basse-cour et production animale.
- 2) S.C. céréales et dérivés, fruits, légumes et production végétale.
- 3) S.C. vins, boissons et dérivés.

M. LE PRESIDENT demande que l'on adjoigne une quatrième sous-commission des transports, charbon et chauffage.

M. TOGNARD propose que l'on substitute combustible à charbon - ce terme englobant les différentes sources d'énergie.

M. DUMAS demande qu'il soit ajouté à cette dernière sous-Commission les textiles et chaussures.

M. LE PRESIDENT approuve cette suggestion et retient en définitif les 4 sous-commissions suivantes :

- 1°)- S.C. viandes, lait, dérivés et produits de basse-cour.
- 2°)- S.C. céréales et dérivés - fruits et légumes, primeurs, agrumes et production végétale.
- 3°)- S.C. des boissons, vins et dérivés
- 4°)- S.C. des transports, combustibles, textiles et chaussures.

Il demande à chacun de s'inscrire à la sous-Commission de son choix, ce qui donne la répartition suivante :

1 - Sous-Commission N° I

MM. BRUNE, DADU, SARRIEN, MAMMONAT, Mme ROLLIN, MM. CHATAGNER, LE TERRIER, WEHRUNG, RACAUT, Mme CARDOT, MM. DUBOIS, TOGNARD.

2 - Sous-Commission N° II

MM. PAGET, SAUVERTIN, BOSSANNE, TOGNARD, Mme BRION, MM. HENRY, POINCELET.

3 - Sous-Commission N° III

MM. PINTON, SARRIEN, SCHIEVER, REVERBORI, ROUDEL, DUMAS, Mme BRION, MM. BOSSANE, RACAULT, AUSSSEL.

4 - Sous-Commission N° IV

MM. MAMMONAT, PINTON, PAGET, ROUDEL et Mme ROLLIN

M. LE PRESIDENT rappelle que l'ordre du jour prévoit la désignation d'un membre de la Commission pour participer aux travaux de la Commission des Finances.

Mme ROLLIN au nom du Mouvement Républicain Populaire propose M. TOGNARD.

Il n'y a pas d'opposition.

M. LE PRESIDENT pense qu'il serait plus sage d'attendre les rapports de l'Assemblée Nationale, avant d'aborder l'étude des projets et propositions en cours.

M. BRUNE approuve cette proposition ; il demande que le Secrétariat indique le numéro des projets et résolutions intéressant la Commission, qui se trouvent distribués à l'Assemblée Nationale.

Mme ROLLIN désirerait des informations sur l'organisation et le fonctionnement des services du ravitaillement. Elle demande si la Commission ne pourrait entendre le nouveau responsable de ces services.

M. LEFRANC estime qu'il faut attendre 2 à 3 jours pour être fixé sur l'organisation de ces services. Il ajoute que deux projets importants sont en cours d'étude :

1 - la réorganisation des Halles centrales et la suppression des mandataires proposés par Mme GINOLLIN et ses collègues du parti communiste.

2 - proposition de Mme DEGROND.

Ces projets, dit-il paraissent échapper à la Commission du Ravitaillement au profit de la Commission de l'Intérieur.

M. BRUNE rappelle que les Halles centrales dépendent de la Préfecture de la Seine ; il lui semble souhaitable que la Commission du Ravitaillement soit saisie pour avis. La question de la localisation des Halles centrales ayant fait l'objet de projets divers, il serait intéressant de faire la synthèse de cette question.

M. MAMMONAT est informé par son collègue de la Côte d'Ivoire que des stocks de café (30.000 t.) et de cacao (20.000 t.) sont en train de s'abîmer faute de transports. Il estime inadmissible dans ces conditions que le Gouvernement achète pour 6 millions de dollars de café aux Etats-Unis. Il demande au Bureau de la Commission d'étudier cette question.

M. CHATAGNER fait remarquer que la question soulevée par M. MAMMONAT fait partie d'un problème plus vaste. Il rappelle que nous sommes sous un régime de dirigisme où tout ne va pas pour le mieux.

Il demande que l'inventaire général de nos ressources soit fait, afin que la Commission soit en mesure d'apporter des solutions générales. Il rappelle enfin qu'un ordre prioritaire dans les transports maritimes est institué en raison des événements d'Indochine.

M. BRUNE estime également inadmissible d'acheter à l'étranger des produits que peuvent nous procurer nos colonies.

Il pense que la Commission doit manifester son indignation.

M. SARRIEN insiste sur la nécessité de faire le bilan de nos stocks.

M. DUMAS demande qu'une délégation aille trouver M. RASTEL afin d'obtenir des renseignements sur l'inventaire des nos ressources.

M. SARRIEN pense qu'il convient de se méfier des inventaires administratifs, qui ne donnent, le plus souvent, que des indications peu précises.

M. DADU approuve la suggestion d'inventaire de nos stocks ; il estime inconcevable que le café se perde dans nos colonies.

M. LE PRESIDENT tire une conclusion de ce débat ; il y voit deux tendances :

1 - le cas particulier soulevé par M. MAMMONAT

2 - la méthode générale de travail proposée par M. CHATAGNER.

Il propose que le Bureau de la Commission se mette en rapport avec la Commission de l'Assemblée Nationale.

M. MAMMONAT demande que ses collègues de la Côte d'Ivoire et de la Martinique fassent partie de la délégation.

M. REVERGORI demande que l'on vérifie l'exactitude des faits avant d'entreprendre une intervention.

M. LE PRESIDENT estime également qu'une grande prudence doit être observée en cette matière ; il demande que M. LAGAROSSE Conseiller de la Côte d'Ivoire soit adjoint à la délégation. Personne n'y voit d'objection.

M. CHATAGNER ajoute qu'il existe un grand nombre de cas analogues. Tous résultent de circonstances difficiles, non de la volonté des hommes.

M. REVERGORI propose l'adjonction à la sous-Commission de la viande des produits de la mer. Sa proposition est acceptée.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a d'autres membres de la Commission qui désirent se joindre à la délégation ; il décide de prendre rendez-vous au nom du Bureau avec la Commission du Ravitaillement de l'Assemblée Nationale.

M. CHATAGNER demande si la Commission peut recevoir le responsable des Services du Ravitaillement.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il serait contraire à l'esprit de la constitution de convoquer le Ministre. Il estime que la Commission doit attendre qu'il manifeste lui-même le désir d'être entendu.

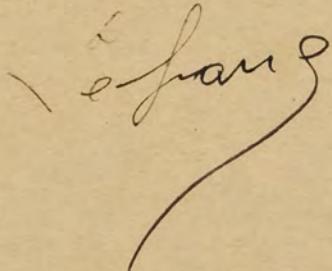
M. BRUNE estime que l'on pourrait susciter en lui le désir de venir. On peut souhaiter, on ne peut exiger, dit-il.

Mme BRION demande si la Commission se réunira à date et jour fixés.

M. LE PRESIDENT réglera la question à la Conférence des Présidents qui doit se réunir le jeudi 6 février.

L'ordre du jour étant épuisé à 12 heures, la Séance est levée

Le Président,



COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du 19 février 1947

La séance est ouverte à 14 heures

Présents : MM. AUSSEL, BOSSANE (André); Mme BRION, M. BRUNE (Charles) Mme CARDOT (Marie-Hélène) Mme CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DABU, DUBOIS, (Célestin), LEFRANC, LE TERRIER, MAMMONAT, PINTON, POINCELET, RACAUT, REVERBORI, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. HENRY, BOISROND.

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen officieux du projet de loi n° 283 A.N. complétant et modifiant la législation économique.
II.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. le Président propose qu'il soit donné lecture du procès-verbal de la séance du 5/2/47.

M. TOGNARD, lit le procès-verbal qui est adopté sans discussion.

M. le Président donne ensuite un bref compte-rendu de la visite du Bureau chez Mme DEGROND, Président de la Commission du Ravitaillement de l'Assemblée Nationale. Il regrette de s'être trouvé seul avec M. DULIN à cette réunion; à l'exception de M. CHATAGNER, personne ne s'était excusé.

M. MAMMONAT, s'excuse auprès de ses collègues mais n'a pas été touché à temps par la convocation. Il demande qu'à l'avenir les convocations soient adressés plus tôt.

M. le Président est d'accord avec M. MAMMONAT pour que les convocations soient adressées le plus tôt possible.

Puis M. LEFRANC porte à la connaissance de ses collègues les modifications apportées à la composition du Bureau par une décision des Présidents de groupes.

M. MAMMONAT qui était secrétaire devient Vice-Président à la place de M. TOGNARD qui passe Secrétaire.

Il n'y a pas d'opposition à cette modification. Passant à l'ordre du jour de la séance, M. le Président demande à ses collègues s'ils sont d'accord pour aborder l'examen du projet de loi N° 283 A.N. relatif à une modification de la législation économique. Il ne s'agit pour notre Commission, ajoute-t-il, que d'un avis.

M. CHATAGNER estime que le groupe socialiste est unanime à réserver son opinion sur cette question. Il demande que l'ordre du jour soit exposé assez à l'avance pour que les membres de la Commission aient le temps d'étudier personnellement les questions. Une prise de position, ajoute-t-il, risquerait d'être précaire.

M. SARRIEN pense, quant à lui, que si l'on ^{raisonnait} ainsi sur chaque problème, il serait inutile d'en aborder l'étude et que la lecture du journal officiel suffirait.

M. LE TERRIER voit dans l'intervention de son collègue, une certaine ironie et demande qu'à l'avenir on s'abstienne de ce jeu dangereux qui risquerait de rompre la cordialité des débats.

M. LE PRESIDENT estime qu'il est normal pour un groupe du Conseil de la République de donner son opinion sur un problème en connaissant l'opinion du groupe correspondant à l'Assemblée Nationale.

M. BRUNE pense avec M. CHATAGNER qu'un examen hâtif risque d'être précaire. Il y aura peut-être des amendements à affecter au projet mais il propose d'en renvoyer l'étude.

M. LE PRESIDENT propose de donner lecture du projet et d'en fournir une rapide explication à ses collègues. Il ajoute que ses amis auront certaines observations à faire à ce sujet.

M. MAMMONAT estime que si l'on reporte la discussion à une séance ultérieure, il faut s'en tenir à la lecture.

M. SARRIEN demande que le Président, ainsi qu'il l'a proposé expose la question sans que l'on ait à conclure. L'accord s'étant fait sur cette proposition:

M. LE PRESIDENT donne lecture de l'article 1^{er} relatif aux échanges et au^{ur} troc. Il y a eu, à ce sujet, une demande d'amendement de M. MAMMONAT.

M. MAMMONAT estime, en effet, qu'il peut se trouver certains cas où le troc n'est pas condamnable ; qu'il arrive que certaines

19 FEV 1947

- 3 -

familles peu fortunées se privent de certaines choses pour en obtenir d'autres plus nécessaires. Il propose d'ajouter à l'article 1^e: "à l'exception des besoins personnels ou familiaux". Il pense que l'on ne peut interdire ce troc qui n'est pas condamnable.

M. SARRIEN estime que ce serait favoriser ceux qui ont une monnaie d'échange aux dépens de ceux qui n'ont rien du tout.

M. DADU estime également que les services rendus ne sont pas du marché noir.

M. WEHRUNG pense que si cette loi était ainsi votée, elle n'arriverait pas pour cela à faire disparaître le troc.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que ce texte est adopté par l'Assemblée Nationale.

M. LE TERRIER, attire l'attention de ses collègues sur une sorte de troc que vise (à son avis) particulièrement la loi. Celui pratiqué par des individus parcourant la campagne avec des articles rares qui leur permettent de drainer les produits agricoles en quantité importante vers le marché noir.

M. SARRIEN approuve son collègue. Ce genre de troc, dit-il, est spécialement développé dans la région parisienne. C'est lui qui est nuisible et qu'il faut combattre.

M. TOGNARD veut attirer l'attention de la Commission sur un autre cas. Dans les grosses entreprises, il existe, dit-il, des coopératives ou cantines, qui, en elles-mêmes, ne sont pas un mal mais qui achètent en gros et sont des privilégiés par rapport aux travailleurs des petites entreprises moins favorisées. Il faudrait, dit-il, éviter les abus de ce genre.

M. BRUNE estime que trop de textes législatifs sont adoptés en vue d'apaiser l'opinion publique et ne sont pas respectés ce qui fausse la moralité. Il cite l'exemple de la taxation de la viande. C'est pour éviter un pareil état de choses qu'il se rallie à la proposition de son collègue M. MAMMONAT.

M. LE TERRIER demande que l'on s'en tienne strictement à la question du troc.

M. CHATAGNER ne peut admettre que l'on permette à certains de satisfaire pleinement leurs besoins. Chacun ne peut satisfaire qu'une partie de ses besoins. Cette loi est proposée en faveur des (économiquement faibles).

M. MAMMONAT distingue deux cas bien différents : 1^o celui des trafiquants, qui courrent les campagnes,

... / ...

il faut, estime-t-il les arrêter et les faire travailler. Il n'y a pas besoin d'un texte pour ces individus qui ne peuvent invoquer les besoins familiaux.

2° - Pour les autres, ce ne sont pas des trafiquants mais des personnes qui essaient de satisfaire leurs besoins familiaux.

M. LE TERRIER, pense qu'il ne s'agit pas ici de codifier ces petites trocs, mais que c'est le gros troc que ce texte vise.

M. PINTON, rappelle à ses collègues que l'amendement proposé a été adopté par l'Assemblée Nationale. La difficulté, dit-il, réside dans la délimitation du troc légitime de l'illégitime. Il a souvent observé que les employés du contrôle économique font souvent un drame de petites choses et en laissent glisser de beaucoup plus importantes.

M. Le Président, estime qu'en cette matière la perfection est impossible. Il est partisan de la politique du moindre mal. Toute mesure, ajoute-t-il, qui risquerait de créer un climat défavorable à l'accroissement de la production est néfaste. La décision est donc reportée à huitaine. Puis M. Le Président donne lecture des articles suivants.

M. POINCELET, demande une modification de l'article IV. Cet article, dit-il, ne doit pas s'appliquer à la production paysanne. ⁴

M. DADU, estime également que l'on ne peut exiger de factures de la part des paysans. Une telle exigence n'aurait aucune efficacité et indisposerait le monde rural.

M. LE TERRIER, approuve, lui aussi, son collègue. Exiger une facture d'un paysan, serait une utopie. Les décisions sont reportées à la prochaine réunion de la Commission.

Toutefois, la Commission décide de se saisir de ce texte pour avis.

M. SARRIEN, exprime ensuite le désir d'entendre le Haut-Commissaire du Ravitaillement.

M. Le Président, rappelle que la Commission n'est pas qualifiée pour convoquer un Ministre. Il a, personnellement, eu un entretien avec le Chef de Cabinet de M. RASTEL.

M. BRUNE, pense, quant à lui, qu'il serait intéressant d'entendre le responsable des services de la viande. Afin de connaître exactement ce qui a été décidé dans cet ordre, notamment en ce qui concerne la substitution des tickets-prix aux tickets-quantités.

19 FEV 1915

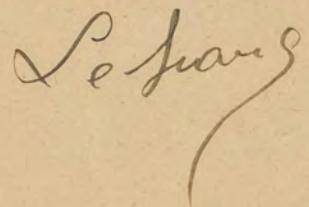
- 5 -

M. Le Président, demande à ses collègues d'étudier chacun dans leur sphère le problème de la viande, puis de faire une synthèse de ces observations, qui pourrait donner lieu à une intervention.

Il propose à ses collègues de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la discussion sur le projet de loi, relatif à la législation économique.

A 15 heures 40, la séance est levée.

Le Président.

A handwritten signature in cursive ink, appearing to read "Le Président".

25 FEV 1947

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du 25 février 1947

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Présents : Mme BRION, M. BRUNE (Charles), Mme CARDOT (Marie-Hélène), M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. SCHIEVER, TOGNARD.

Excusés : MM. AUSSÉL, BOISROND, BOSSANNE, DUBOIS (Célestin), DUMAS (François), HENRY, MAMMOUAT OU RABAH (Abdelmadjd), PINTON, RACAUT, RÉVERBORI, RONDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, WÉHRUNG.

ORDRE DU JOUR

I.- Désignation d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi n° 41 modifiant et complétant la législation économique (dont la Commission des Affaires Economiques est saisie au fond).

II.- Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution n° 35 de M. DULIN tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer immédiatement à la désignation des rapporteurs pour le projet et la proposition figurant à l'ordre du jour. Il demande qui fait acte de candidature ?

Mme ROLLIN demande à quelle date le rapport sur le projet (N°41) devra être étudié par la Commission.

M. BRUNE estime que la procédure d'urgence n'est pas convenable et ne permet pas au conseil de jouer son rôle de chambre de réflexion.

Il rappelle que le rapporteur doit traduire l'avis de la Commission et non son avis personnel, qu'il importe donc d'étudier soigneusement le rapport en Commission.

M. LE PRESIDENT propose de porter à la séance du lendemain l'étude du projet de loi.

Il rappelle que la Commission était unanime pour apporter deux

... / ...

réserves :

- 1°) sur l'article I^{er},
de façon à ne pas interdire le troc à usage familial.
- 2°) sur l'article IV,
de façon à ce que cet article ne s'applique pas aux produits agricoles.

M. BRUNE rappelle l'importance de ce projet sur la législation économique ; il convient, ajoute-t-il, de faire œuvre utile pour l'ensemble du pays.

Mme ROLLIN demande s'il n'y a pas de candidat pour rapporter ce projet.

Personne ne faisant acte de candidature, Mme ROLLIN accepte de présenter le rapport.

M. LE PRESIDENT fait connaître à ses collègues que la Commission des Affaires Économiques serait désireuse d'entendre quelques membres de la Commission du Ravitaillement lors de la discussion du projet de loi sur la législation économique, il propose donc à Mme ROLLIN de se rendre à la réunion de cette Commission le lendemain matin.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer à la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution n° 35 de M. DULIN.

M. BRUNE accepte d'être nommé rapporteur à condition d'avoir une semaine devant lui pour effectuer ce travail.

M. LE PRESIDENT est d'accord pour reporter à la semaine suivante la discussion de ce rapport.

M. BRUNE est donc nommé rapporteur .

M. TOGNARD désirerait que la séance du lendemain soit consacrée à l'étude des points principaux du projet (N° 41) et de la proposition n° 35.

M. LE PRESIDENT fixe donc à l'ordre du jour du lendemain l'étude des points principaux de ces projets.

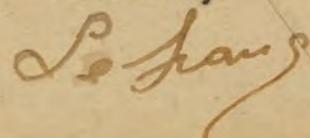
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière séance.

Mme BRION rappelle que tous ses collègues approuvaient la remarque que M. MAMDONAT avait faite au début de la dernière séance.

Sous réserve de cette remarque, le procès-verbal est adopté.

à 19 heures 40, la séance est levée.

Le Président,



26 FEV 1947 18

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du Mercredi 26 Février 1947

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : MM. AUSSÉ, BOSSANNE (André), Mme BRION, MM. BRUNE (Charles), Mme CARDOT (Marie-Hélène), MM. CHATAGNER, DADU, DUBOIS (Célestin), HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, PINTON, POINCELOT, RAGAULT, Mme ROLLIN, MM. BOUDET, SARRIEN, SAUVERTIN, SCHIEVER, TOGNARD.

Excusé .- M. BOISROND.

ORDRE DU JOUR

- I - Examen éventuel du rapport sur la proposition de résolution N° 35 de M. DULIN, en vue d'assurer le pain quotidien aux Français d'ici la soudure.
- II - Examen éventuel du rapport pour avis sur le projet de loi N° 41 modifiant et complétant la législation économique.
- III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT transmet à ses collègues la proposition de M. CHATAGNER demandant que l'on aborde en premier lieu la discussion de la proposition de résolution de M. DULIN.

M. CHATAGNER, appelé à une autre Commission, s'excuse de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de la séance. Il exprime la surprise que lui a causé la proposition de résolution de M. DULIN et

.../...

26 FEV 1947 19

en cherche l'objet. S'agit-il d'interroger le Gouvernement ? Peut-être se propose-t-il d'apporter des conseils ? En ce cas, le Rassemblement des Gauches a la possibilité de se faire entendre au Gouvernement.

Au nom du Groupe socialiste, il est prêt à écouter les conseils du Rassemblement des Gauches, s'ils sont judicieux et s'ils apportent des solutions plus efficaces que les solutions ministérielles.

A son avis, il ne peut être question d'exprimer ici ni une thèse de libéralisme intégral, ni une thèse de dirigisme intégral. La thèse du Rassemblement des Gauches est peut-être intermédiaire entre ces thèses extrêmes. Les moyens de réaliser la soudure sont nombreux. Il ne peut être usé que d'un seul moyen ; il faudra en associer plusieurs. Le Gouvernement ne manque pas de bonne volonté, peut-être manque-t-il de science. Si le Rassemblement des Gauches, conclut M. CHATAGNER, en même temps qu'il donne des conseils, apporte une aide, cette aide serait accueillie favorablement.

M. BRUNE répond à M. CHATAGNER qu'il se refuse à donner à ce débat une tournure politique. La proposition dit-il, a été déposée alors qu'on ne connaissait pas le résultat du voyage de M. TANGUY-PRIGENT.

Devant l'inquiétude qui se faisait jour dans certains milieux du Pays, M. DULIN a cru nécessaire de déposer cette résolution.

Il n'est pas, ajoute-t-il, dans l'esprit du Rassemblement des Gauches de créer des difficultés à un Gouvernement qui est le leur, comme il est celui de presque tous les Groupes représentés ici. Le rapport sera d'ailleurs déposé au nom de la Commission du Ravitaillement tout entière, en demandant de l'objectivité dans les débats sans arrière-pensée politique.

M. PINTON voudrait relever plusieurs points de l'intervention de M. CHATAGNER. Il pense que M. CHATAGNER a entendu dire que le Rassemblement des Gauches voulait faire une opération politique. Il ne voit pas, quant à lui, dans cette proposition, un objectif politique.

Lorsqu'un Groupe dépose une proposition de résolution, les autres Groupes, poursuit M. PINTON, ne doivent pas systématiquement y voir une manœuvre politique, mais examiner le texte qui leur est soumis dans l'intérêt général.

M. CHATAGNER est d'accord avec M. PINTON.

Cette question est d'intérêt général. Il est tout disposé à ne pas engager de querelles politiques. Mais il estime qu'il y a deux manières d'opérer :

.../...

26 FÉV. 1947

- ou l'on se borne à interroger le Gouvernement et l'on attend, dans ce cas, la réponse du Gouvernement.

- ou l'on se propose d'apporter des conseils au Gouvernement et, dans ce cas, ajoute M. CHATAGNER, nous les attendons.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues que l'on lise cette proposition de résolution. Après quoi, dit-il, on pourrait, soit discuter cette proposition, soit en reparler à M. DULIN.

M. BRUNE a lu la résolution. Après avoir entendu l'exposé de M. le Ministre au cours de la dernière séance, il lui semble qu'un débat est prévu sur la politique générale du Gouvernement en matière agricole. Il est donc d'accord pour que l'on remette la discussion.

M. LE PRESIDENT rend hommage à l'esprit d'objectivité de M. BRUNE et déclare, que, dans ces conditions, le débat sur la question est reporté à une séance ultérieure.

M. BRUNE estime qu'il faut avant tout maintenir la cordialité des débats.

M. LE PRESIDENT passe à la suite de l'ordre du jour qui comporte l'étude du projet de loi N° 41 sur la législation économique. Il passe la parole à Mme ROLLIN qui communiquera à ses collègues le résultat de ses premières réflexions sur ce projet.

Mme ROLLIN rappelle que ce texte est un complément à l'ordonnance du 30 Juin 1945 qu'elle s'est procurée. Elle donne lecture de l'article I du projet.

La modification proposée par M. MAMMONAT ayant été faite par l'Assemblée Nationale, l'article I est adopté.

L'article II est adopté sans discussion ainsi que l'article II bis.

Article III. - Mme ROLLIN propose une modification du texte. Il est décidé d'en reporter l'étude à la prochaine réunion.

Article IV. - M. LE PRESIDENT estime inadmissible de maintenir ce texte tel qu'il est, car il entraînerait l'obligation de réclamer des factures aux paysans.

MM. DADU, LE TERRIER et BRUNE se rallient à la proposition de M. le PRESIDENT.

Mme ROLLIN fait remarquer qu'il ne s'agit là que d'une modification du 1er alinéa de l'article 46 de l'ordonnance du 30 Juin 1945 et que cet article exclut les produits agricoles de l'obligation de la facture.

M. LE PRESIDENT remercie Mme ROLLIN de cet éclaircissement. L'article

.../...

est adopté.

L'article V est adopté sans observation.

Article V Bis.— Mme ROLLIN propose une modification à la première phrase de l'article de façon à englober toutes les entreprises sous un terme plus générique. Elle voudrait également qu'il n'y ait pas de sursis pour l'amende.

M. BRUNE estime que la question de la responsabilité des fonctionnaires, visée dans cet article, est bien délicate.

M. LE TERRIER pense que le petit fonctionnaire a la possibilité de dégager sa responsabilité et que la faute administrative peut être démontrée.

M. BRUNE estime qu'il y a parfois des chevauchements de services qui compliquent singulièrement la question.

Toutefois, il n'est pas hostile aux termes de cet article.

L'article VI est adopté sans discussion.

L'article VII.— M. BRUNE demande si l'ordonnance du 30 Juin 1945 n'est pas tout entière soumise à refonte.

Mme ROLLIN pense que la Commission des Affaires Economiques a soulevé la question et voudrait recodifier entièrement la législation économique qui devient vraiment trop obscure. Elle pense toutefois que cette refonte sera une œuvre de longue haleine et qu'en attendant, c'est ce texte qui sera adopté.

L'article VIII est adopté sans observation.

Article IX.— M. LE PRESIDENT est partisan d'une simplification du texte.

Mme ROLLIN est chargée d'étudier une éventuelle simplification de cet article.

L'article X est adopté.

Article XI.— M. BRUNE estime que cet article est grave en ce qu'il autorise les contrôleurs à faire des incursions dans les habitations privées.

Mme ROLLIN propose que l'on maintienne cette possibilité d'incursion dans les habitations des particuliers, en ajoutant les termes : "en se faisant assister d'un officier municipal".

M. BRUNE fait remarquer que cette simple addition fait tomber tout l'article. Il estime que le maintien de cet article est

.../...

26 FEV 1942

une atteinte à la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire

M. LE PRESIDENT propose que l'on réserve cet article, qui d'ailleurs fait l'objet d'une étude de la Commission de la Justice et Législation.

L'article XI Bis est adopté.

L'article XIII est adopté.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues d'étudier, au cours de la prochaine séance, le rapport de Mme ROLLIN.

Mme ROLLIN ajoute qu'il lui semble y avoir une lacune à l'article V bis, en ce qui concerne les coopératives ou cantines des grandes entreprises, qui ne sont pas englobées dans cet article.

Elle est tout à fait favorable à ces coopératives mais désirerait éviter que des abus dans leur gérance se retournent contre les usagers.

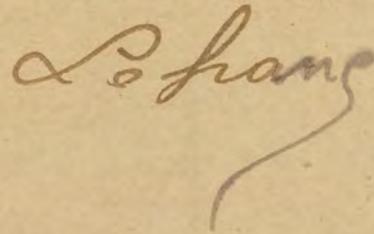
M. BRUNE craint qu'un article spécial, à ce sujet, risque de faire apparaître les coopératives comme des organismes de marché noir, ce qui serait tout à fait regrettable.

La Commission laisse à Mme ROLLIN le soin d'opérer cette modification, de façon aussi discrète que possible.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de se réunir mercredi prochain, pour étudier le rapport de Mme ROLLIN.

A 15 heures 30, la séance est levée.

Le Président,



OG.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Réunion commune avec la Commission de l'Agriculture

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mardi 4 mars 1947

La séance est ouverte à 17 h. 15

Présents : Agriculture : MM. BELLON, BRUNE, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DA DU, DAVID, DULIN, DE FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, LEMOINE, LE TERRIER, DE MONTALEMBERT, MOREL, PRIMET, SAINT CYR, SEMPE, SIMARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Ravitaillement : MM. AUSSÉL, BRUNE, CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DA DU, DUBCIS, DUMAS, HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, MAMMONAT, Mme ROLLIN, MM. TOGNARD, WEHRUNG.

ORDRE du JOUR

Discussion pour avis du projet de loi (n° 233 A.N.) complétant et modifiant la législation économique.

COMPTE-RENDU

Voir procès-verbal de la Commission de l'Agriculture.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du Mercredi 5 Mars 1947

La séance est ouverte à 14 heures 15.

Présents : MM. AUSSEL, BOSSANNE (André), Mme BRION, M. BRUNE (Charles), Mme CARDOT (Marie-Hélène), MM. CHATAGNER, DADU, DUBOIS (Célestin), DUMAS (François), LEFRANC, LE TERRIER, MAMMONAT, PAGET, PINTON, POINCELOT, RACULT, Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SAUVERTIN, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : M. BOISROND, Mme CLAEYS, MM. ROUDEL, REVERBORI.

Absent : M. OU RABAH (Abdelmadjid).

ORDRE DU JOUR

I - Discussion de projet de rapport pour avis de Mme ROLLIN sur le projet de loi (N° 41), modifiant et complétant la législation économique.

II - Discussion du projet de rapport de M. BRUNE, sur la proposition de M. DULIN, relatif au pain quotidien des Français d'ici la soudure.

III - Questions diverses.

.../...

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT passe la parole à Mme ROLLIN, Rapporteur pour avis du projet de loi N° 41, complétant et modifiant la législation économique.

Mme ROLLIN élève une protestation sur la manière dont les deux Commissions de l'Agriculture et du Ravitaillement réunies en commun, la veille, ont travaillé. Elle estime que le résultat d'une telle méthode de travail ne peut être que mauvaise et, demande à M. le Président de refuser à l'avenir, tout renouvellement de cette manière de procéder. Dans le cas contraire, poursuit-elle, il nous serait impossible de remplir notre rôle. En tant que Rapporteur, elle se refuse à défendre l'amendement à l'article II présenté par M. MOREL, ainsi rédigé : "Dans les exploitations agricoles, les perquisitions ne pourront en aucun cas, avoir lieu de nuit". Elle estime que cet amendement réduit à néant l'efficacité de l'article II.

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues que c'est à la demande de M. DULIN que les deux Commissions se sont réunies en commun. Il reconnaît que le débat fut par moment un peu obscur mais, les conditions dans lesquelles il s'est déroulé, étaient difficiles.

M. LE PRESIDENT n'est personnellement pas opposé à ce que l'on remette en cause l'amendement à l'article II.

M. BRUNE est en accord avec Mme ROLLIN sur le fond du problème. Il estime, en effet, que ces conditions de travail sont inadmissibles.

Il rappelle que les Commissions de l'Agriculture et du Ravitaillement, réunies la veille, avaient décidé de demander la disjonction de l'article 7. En outre, ajoute-t-il, nous avons été saisis d'un amendement de M. MOREL, tendant à interdire les perquisitions dans les localités de moins de 15 feux. C'est parce qu'il craignait que ces perquisitions soient prétexte à des attaques nocturnes dans les fermes isolées, que M. MOREL avait proposé cet amendement.

M. BRUNE avait fait remarquer à M. MOREL l'impossibilité d'établir de telles distinctions dans le cadre d'une loi. C'est pourquoi M. MOREL avait finalement rédigé l'amendement en question.

M. LE PRESIDENT partage l'avis de Mme ROLLIN. Il estime qu'un trafic éhonté se produit de nuit et que cet amendement aurait pour effet de protéger les trafiquants, c'est pourquoi il est hostile à cet amendement.

M. PINTON estime que le trafic se passe sur les routes et que, par conséquent, le contrôle routier devrait pouvoir l'appréhender.

M. CHATAGNER pense que ces perquisitions nocturnes devront demeurer des exceptions, mais que, dans certains cas, il peut être utile que l'on puisse procéder à des perquisitions immédiates.

M. DUMAS craint que ces mesures fassent le jeu des bandits de droit commun, munis de fausses cartes.

Mme ROLLIN rappelle qu'il est prévu que ces contrôleurs devront être assistés d'un agent de police municipale.

M. PAGET a assisté, en qualité de maire, à des perquisitions; il estime que les risques sont ainsi écartés.

M. BRUNE précise que, si c'était le maire qui accompagnait le contrôleur économique, il n'y aurait pas de difficultés, car le maire est connu mais ce ne sera pas forcément le maire.

M. LE PRESIDENT estime que la Commission du Ravitaillement, aussi bien que celle de l'Agriculture, a trop tendance à interpréter ce texte de loi, comme étant dirigé contre la paysannerie. En fait, poursuit-il, il s'agit surtout de l'industrie et du commerce. Si nous défendions cet amendement, dit-il, les industriels et les grossistes pourraient demander eux aussi à bénéficier de ces exceptions.

M. DUBOIS pense également que c'est par priorité l'industrie qui est visée dans ce texte.

M. LE TERRIER approuve les paroles du Président et pense que ce serait une erreur de rester "braqué" sur ce texte, qui vise avant tout le stockage.

M. CHATAGNER est étonné de l'émotion que soulève cette tentative de perquisition. Il estime qu'il faut frapper les fraudeurs. L'agriculture ayant les mêmes droits doit avoir les mêmes devoirs. Au nom de l'égalité de tous, il réclame, pour elle, les mêmes obligations. Au nom du Groupe socialiste, il s'oppose donc à cet amendement.

M. MAMMONAT ne voit pas en quoi ces mesures pourront gêner les cultivateurs honnêtes. Il insiste sur la nécessité du droit de perquisition de nuit.

M. SARRIEN précise que ce n'est pas tant au fait de la perquisition qu'il est hostile qu'aux inconvénients qui pourraient en résulter.

M. LE TERRIER pense que ces perquisitions seront faites avec circonspection et n'auront lieu que dans les maisons où l'on est certain que se passe le trafic.

M. PINTON estime que ce sont les incidents qui peuvent se produire qui inquiètent certains membres de la Commission. Il propose que l'on précise que le contrôleur devra être accompagné d'un officier municipal.

M. WEHRUNG estime que le retour à la liberté, notamment pour le marché de la viande, rendrait inutile de telles mesures.

M. LE PRESIDENT est partisan de la liberté totale avec le retour de l'abondance mais, il estime que le retour à la liberté est impossible tant que les difficultés actuelles subsisteront.

Mme ROLLIN, après avoir entendu l'opinion de la Commission, demande donc à ne pas soutenir cet amendement.

M. BRUNE estime qu'il faut communiquer à M. MOREL que la Commission du Ravitaillement ne peut donner son accord et ne soutiendra pas cet amendement.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT passe ensuite à la seconde question de l'ordre du jour : le rapport de M. BRUNE sur la proposition de résolution de M. DULIN (N° 35).

M. BRUNE rappelle qu'il manque quatre millions de quintaux de céréales pour assurer la soudure. Il pense que cette proposition avait pour but de permettre au Ministre de venir expliquer sa politique devant le Conseil.

M. BRUNE croit savoir que le Ministre a reçu aux Etats-Unis promesse de 5 millions de quintaux livrables au mois de juillet; toutefois, c'est sur le plan international que sera définitivement réglé le problème.

M. CHATAGNER estime que le problème du ravitaillement en pain reste très grave. Les Français, dit-il, se sont contentés jusqu'ici, de changer de Ministre du Ravitaillement. Si les difficultés s'aggravent, ne risqueraient-ils pas de changer de régime ? Il ne le souhaite personnellement pas.

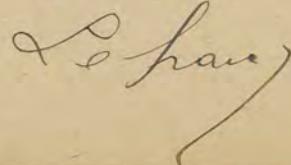
La proposition de résolution pose le problème. Il s'agit de voir le problème dans toute son importance, dégagé de toutes préoccupations politiques.

M. PAGET pense également avec MM. BRUNE et CHATAGNER qu'il faut traiter le problème dans son ensemble et non pas pratiquer une politique "à la petite semaine".

M. LE PRESIDENT conclut que tous ces problèmes sont interdépendants et que ce problème trouvera sa place au cours du prochain débat qui doit avoir lieu devant l'Assemblée sur la politique agricole.

A 15 heures 15, la séance est levée.

Le Président :



COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence, de M. CHATAGNER, ^{Vice-} Président

Séance du vendredi 21 mars 1947.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Présents : M. AUSSEL, Mme BRION, M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, DUBOIS (Célestin), DUMAS (François), LE TERRIER, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, TOGNARD, WEHRUNG.

Suppléant : M. JULLIEN (Jean), de M. BOESROND.

Excusés : MM. BRUNE (Charles), HENRY, LEFRANC.

ORDRE du JOUR

Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution (n°55) de MM. CASPARY et DOREY, tendant à accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

Compte-rendu

M. le Président demande à ses collègues d'excuser M. LEFRANC qui ne pourra présider cette séance de la Commission, étant retenu à la Conférence des Présidents. Il rappelle qu'il s'agit uniquement de désigner un rapporteur pour la proposition de résolution (n°55) de MM. CASPARY et DOREY et demande qui serait éventuellement candidat pour ce rapport.

Mme BRION accepterait, volontiers, le rapport, car elle s'intéresse, depuis longtemps, à cette question au sein du Conseil Municipal dont elle fait partie.

M. DADU pensait qu'il était entendu que c'était l'un des membres du groupe, qui présentait la proposition, qui devait être chargé du rapport. Dans ce cas, il propose la candidature de son collègue M. AUSSEL.

Mme BRION accepte de retirer sa candidature.

M. AUSSEL est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 55).

M. le Président demande si quelqu'un voit d'autres questions à poser.

Mme BRION aurait éventuellement un problème à mettre à l'ordre du jour d'une séance ultérieure : il s'agit de la situation très difficile où se trouvent les biscuiteries dont les attributions en farine ne sont pas honorées, ce qui risque de créer un arrêt de cette industrie et de provoquer, par voie de conséquence, un chômage parmi les ouvriers.

M. TOGNARD estime que le problème est très délicat, car il s'agit avant tout de réaliser une soudure difficile pour le pain.

M. JULLIEN évoque également la situation des brasseries qui vont se trouver incessamment arrêtées, faute d'attributions d'orge.

Il rappelle, à ce sujet, qu'il a été chargé par M. RASTEL d'établir des contacts avec la Résidence du Maroc en vue d'étudier l'importation d'un contingent d'orge de la récolte marocaine.

Une mission d'achat est actuellement partie au Maroc en vue d'étudier cette question.

M. JULLIEN rappelle qu'avant la guerre, les brasseries consommaient environ 2.200.000 quintaux d'orge. Cette année le ravitaillement n'a pu leur en allouer que 850.000 quintaux.

Il ne lui semble pas impossible qu'un million 500.000 quintaux soient importés du Maroc qui, en contre-partie, demanderait que l'on favorise davantage l'équipement agricole.

Cependant, ajoute-t-il, ce ne sont que des prévisions. La récolte n'est pas encore totalement rentrée. Jusqu'au dernier moment, des surprises peuvent survenir et réduire ce potentiel d'exportation.

M. le Président remercie M. JULLIEN de ses précisions ; il en est heureux car en matière de ravitaillement les bonnes nouvelles sont rares.

M. LE TERRIER demande combien de quintaux d'orge sont nécessaires pour les brasseries.

M. JULLIEN précise qu'avant guerre, les brasseries consommaient

LIBERTÉ, EQUITE, FRATERNITÉ

n°

2.200.000 quintaux et que, cette année, on l'avait pu leur en attribuer que 850.000 quintaux.

Il insiste sur le fait que les chiffres qu'il a indiqués, relatifs à la récolte marocaine, ne sont que des prévisions.

M. DADU rappelle qu'une mission est également partie au Maroc pour l'achat de moutons.

M. JULLIEN estime qu'elle ne pourra guère obtenir plus de 300.000 têtes et que ce serait une erreur et un danger pour l'économie marocaine d'en octroyer davantage.

M. CHATAGNER remercie ses collègues.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président.

Chamay

Présentation : M. MUSSET, JULLIEN, DES BOUTS, M. DES VILLESIENS, M. CARDOU (Mars-la-Tour), M. CHATAGNER, M. CHAMAY, M. DADU, HENRY, LEFÈVRE, DE TRÉVILLE, RIBAULT, M. ROULIN, M. RONDEL.

Excusés : M. PAPET, RIVIERE, SARRAILH.

Suppléant : M. JULLIEN (absent de la séance).

Etude du projet de loi n° 1007-1931, instituant une réforme d'assurance pour les professeurs qu'au Maroc et de la Tunisie.
(Proposée d'abord)

M. LE PRÉSIDENT : une analyse du projet de loi tel qu'il vient de lui être communiqué par l'assesseur du Maroc et de la Tunisie.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du samedi 29 mars 1947

La séance est ouverte à 1h.15 du matin

Présents : MM. AUSSEL, JULLIEN, Mme BRION, M. BRUNE (Charles), Mme CARDOT (Marie-Hélène), M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, HENRY, LEFRANC, Le TERRIER, RACAULT, Mme ROLLIN, M. ROUDEL.

Excusés : MM. PAGET, REVERBORI, SARRIEN.

Suppléant : M. JULLIEN (Jean) de M. BOISROND.

ORDRE du JOUR

Etude du projet de loi n° 1030 (A.N.) instituant une carte d'acheteur pour les professionnels du bétail et de la viande.
(Procédure d'urgence)

COMPTE-RENDU

M. Le PRESIDENT donne lecture du projet de loi tel qu'il vient de lui être transmis de l'Assemblée Nationale.

.../

Article premier : est adopté sans discussion.

Article 2 :

Mme ROLLIN estime que cet article vise essentiellement à faciliter l'épuration de la profession.

M. BRUNE insiste sur l'importance de la composition du Comité départemental de la Viande.

Mme BRION estime que ces Comités sont formés par une représentation équitable de professionnels et fonctionnaires. Elle n'est pas partisan d'en modifier la composition.

Mme ROLLIN rappelle que les comités n'ont pas été constitués en vue de cette épuration de la profession. La présence de fonctionnaires, ajoute-t-elle, est une garantie de saine exécution de ces textes.

M. JULLIEN voit dans la composition de ces comités deux éléments :

- l'élément d'autorité, constitué par les fonctionnaires ;
- l'élément de conseil de technicité, constitué par les professionnels.

M. CHATAGNER se demande si la décision appartient au Préfet ou au comité. Il lui semble, d'après ce texte, que c'est au Comité. Il est partisan de rendre au Préfet ce pouvoir de décision, car il est à craindre, dit-il, que des professionnels, peu honnêtes, soient les maîtres de ces comités.

M. LE PRESIDENT précise que, d'après le texte adopté par l'Assemblée Nationale, c'est au Comité que revient le pouvoir de décision.

M. LE TERRIER propose qu'il y ait davantage de représentants de la profession au sein du Comité.

M. BRUNE estime que ce système, qui consiste à retirer l'autorité au Préfet, est dangereux, car on lui retire, en même temps, la responsabilité.

Il est partisan d'ajouter, dans la composition de ce comité, le directeur des services agricoles départementaux.

M. LE PRESIDENT est très partisan de rétablir le texte du

29.3.47. (Ag.)

- 3 -

projet gouvernemental qui donne toutes garanties sur l'assainissement de la profession.

M. BRUNE, lui préfère l'amendement apporté par l'Assemblée Nationale.

M. JULLIEN estime qu'il s'agit, avant tout, d'éviter que des accords, des ententes se fassent entre professionnels malhonnêtes.

Mme ROLLIN propose d'amender le texte de l'Assemblée Nationale en supprimant "conformément à ..." et en remplaçant ces mots par "après avis de ..."

Elle est également d'avis d'ajouter, à la liste des membres de la Commission, le directeur des services agricoles.

M. HENRY est, lui aussi, partisan de l'article 2 primitif.

M. BRUNE désirerait quel soit ajouté, à la liste des membres composant la Commission, "deux représentants des consommateurs".

M. CHATAGNER, au nom de son groupe, propose de maintenir l'article 2 du projet gouvernemental.

M. Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement apporté par l'Assemblée Nationale :

- Par 5 voix contre 6, cet amendement est rejeté.

Ont voté pour : MM. AUSSEL, JULLIEN, BRUNE, DADU, Mme ROLLIN

Ont voté contre : Mme BRION, MM. CHATAGNER, HENRY, Le TERRIER, RACAULT, ROUDEL.

Mme BRION pense que l'on devrait prévoir le retrait de la carte d'acheteur à ceux qui ne fournissent pas de viande. Sa proposition n'est pas acceptée.

Article 3 : adopté sans modification.

Article 4 : adopté sans modification.

Article 5 : adopté sans modification.

Article 6 :

M. BRUNE propose le rétablissement de l'article original du projet gouvernemental.

Néanmoins, l'article proposé par l'Assemblée Nationale est adopté sans amendement.

COMMISSION DE REVITALISATION

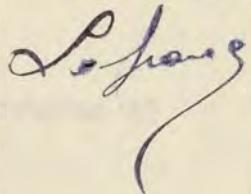
Article 7 : adopté sans amendement.

Article 8 : adopté sans amendement.

A 2 heures 10 du matin, la séance est levée.

Séance du mercredi 14 mai 1947

Le Président.



Présents : M. AUSSER, BOUBON, BOUAFI (Ayad), Mme CARBOT (Marie-Madeleine), Mme CHATALLA, CHIBI (Celeste), DONAS (Francois), LAFRAUD, POMMIER, RAGAULT, SONDAT, Mme BOLLIN, M. MUDER, SARRAMONTE, SOUBIEK, TOUSSAINT.

Suppléant : M. GUJOIS (Célestine) de M. VIEILLE.

Absents : Mme FERIN, M. MENEZ (Charles), CALZADA, Mme GÉRARD, M. GAILLARD, GUSTAVE, VILLENEUVE, LE JESTER, M. RABAS (Gaston), BAGET, BINTON, GAUVRET, VILLENEUVE.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. AUSSER sur la proposition de résolution (n° 55) de M. MUDER et TOUSSAINT tendant à accorder aux non-praticiens des congés le même revitalisement qu'aux fonctionnaires des affaires étrangères.

II - Désignation d'un vice-président en remplacement de M. MAMORÉ, malade.

III - Questions diverses.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du Mercredi 14 Mai 1947

La séance est ouverte à 14 heures 45

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, BOSSANNE (André), Mme CARDOT (Marie-Hélène), MM. CHATAGNER, DUBOIS, (Célestin), DUMAS (François), LEFRANC, POINCELOT, RACAULT, SOLDANI, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SCHIEVER, TOGNARD.

Suppléant : M. DUBOIS (Célestin) de M. VILHET.

Absents : Mme BRION, MM. BRUNE (Charles), CALONNE, Mme CLAYES, MM. DADU, GUSTAVE, HENRY, LE TERRIER, OU RABAH (Abdelmadjid), PAGET, PINTON, SAUVERTIN, WEHRUNG.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. AUSSEL sur la proposition de résolution (N° 55) de MM. CASPARY et DOREY, tendant à accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

II - Désignation d'un vice-président en remplacement de M. MAMMONAT, démissionnaire.

III - Questions diverses.

.../...

COMPTÉ-RENDU

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. AUSSEL pour l'exposé de son rapport sur la proposition de résolution (N° 55) de MM. CASPARY et DOREY, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

M. AUSSEL expose à ses collègues la différence de traitement qui résulte du régime actuel en cette matière et conclut à l'adoption de la proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT remercie M. AUSSEL de son exposé très objectif et très clair.

M. TOGNARD estime très regrettable que les communes rurales - des départements producteurs n'aient plus droit aux attributions de farine et propose, à ses collègues, d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce point, en mentionnant, dans cette proposition de résolution, la situation faite aux habitants de ces petites collectivités rurales.

M. DUMAS craint qu'en proposant la généralisation de cette mesure on ne rencontre davantage de difficultés auprès des pouvoirs publics. Il lui semblerait préférable de délimiter le champ d'application de cette résolution à certains départements.

M. ROUDEL propose, également, de n'étendre qu'à certains départements le champ d'application de cette mesure.

M. LE PRESIDENT estime que les circonstances exceptionnellement difficiles que nous traversons amènent fatalement des injustices. Il pense qu'en de pareilles périodes, il convient de faire "des amass de jacobins". Au nom de son groupe, il s'associe à la demande formulée par M. AUSSEL dans son rapport, mais ajoute que, dans son esprit, il ne peut s'agir que d'une indication donnée au Ministre du Ravitaillement.

A l'arrivée de M. LEFRANC, Président de la Commission, M. CHATAGNER lui passe la présidence cède la présidence.

Présidence de M. LEFRANC, Président

M. RACAULT désirerait savoir si un ouvrier, un employé demeurant dans un village mais travaillant dans une ville, peuvent retirer leur carte d'alimentation au lieu de leur travail.

M. AUSSEL lui rappelle qu'ils peuvent le faire, pour eux, personnellement, mais pas pour leur famille.

- 3 -

M. LE PRESIDENT n'est pas hostile à cette proposition de résolution, si sa réalisation en est possible; la question est de savoir s'il existe une telle possibilité.

M. CHATAGNER estime que la Commission a, à l'égard du Ministre du Ravitaillement, des droits et des devoirs.

Son devoir, ~~est~~ est de l'aider à réaliser aussi complètement que possible la collecte du blé. Son droit, ~~est~~ est d'obtenir que la répartition de cette collecte soit aussi équitable que possible.

M. TOGNARD pense que ce n'est pas tant sur la répartition qu'il convient de porter ses efforts que sur la production, notamment celle du blé. C'est parce que les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1918 ont trop négligé cette question que l'on en est arrivé à la situation actuelle, estime-t-il.

M. CHATAGNER ne partage pas l'avis de M. TOGNARD. Il lui semble exagéré de dire que l'on n'a rien fait.

M. LE PRESIDENT estime que les hommes responsables échappent trop facilement à leur responsabilité. La décision de réduire la carte de pain aurait dû être prise depuis plusieurs mois déjà. Pour aider le Gouvernement, il faut, dit-il, "s'inspirer des erreurs du passé" - savoir revenir sur ces erreurs et les reconnaître, ce qui permet de n'en plus commettre de semblables à l'avenir.

Il pense que la décision que vient de prendre le Gouvernement de s'orienter vers une collecte totale du blé, sans souci des prochaines semences, est grave et lourde de conséquences. Les paysans, dit-il, sont, pour l'immense majorité, honnêtes et ont fait leur devoir. La solution, conclut le Président, "c'est de faire le bilan de la situation et de reconnaître ses torts."

M. BOISROND estime que cette discussion sort du débat et propose de passer au vote sur le rapport de M. AUSSEL. Il suggère d'ajouter au texte de la résolution : "dès que les circonstances le permettront".

M. CHATAGNER propose d'ajouter: "dans la mesure des possibilités".

M. SOLDANI demande s'il ne serait pas plus sage de retirer cette proposition de résolution qui risque de donner lieu en séance à des "controverses politiques" - et d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce problème par ^{des} questions écrites, par exemple.

M. LE PRESIDENT est partisan de voter la proposition de

... / ...

- 4 -

résolution telle qu'elle est rédigée. Il rappelle qu'elle avait été déposée au mois de février et qu'elle avait alors sa raison d'être; aujourd'hui, eu égard à la situation, il n'en voit plus bien l'utilité. Quant à la question du blé, le Président rappelle également que M. TANGUY-PRIGENT, lorsqu'il est venu au Conseil de la République, avait donné l'assurance que la soudure était assurée.

M. CHATAGNER voudrait savoir si, oui ou non, la question du blé doit être évoquée aujourd'hui. Si oui, il accepte et ne se refuse pas à la discussion.

Mme ROLLIN regrette que, dans les circonstances actuelles, la Commission ne travaille pas davantage. Elle demande que les réunions soient plus régulières et que l'on étudie les "problèmes cruciaux" qui se posent en matière de ravitaillement. Elle désirerait, d'autre part, qu'un fonctionnaire du Cabinet de M. RAMADIER vienne exposer, à la Commission, la situation actuelle et les grandes lignes de l'action gouvernementale.

M. LE PRESIDENT rappelle à Mme ROLLIN que, si la Commission ne s'est pas réunie plus souvent, c'est qu'il n'y avait pas de textes à examiner. Il appartient, poursuit-il, à chacun des membres de la Commission de déposer des projets et propositions et de proposer les questions à mettre à l'ordre du jour. Quant à la question du pain, elle sera évoquée en séance, mardi prochain, lors du débat sur la proposition de résolution de M. DULIN - il pense, quant à lui, qu'il est déjà trop tard - et craint qu'il ne s'agisse d'une véritable "catastrophe nationale".

Mme ROLLIN rappelle que des sous-Commissions avaient été établies lors de la première réunion et estime qu'il appartenait au Président de les stimuler. Pour le moment, deux problèmes lui semblent urgents : le pain et la viande.

M. LE PRESIDENT estime qu'il serait bon que les Sous-Commissions travaillent et fassent des rapports en Commission. Il regrette et déplore l'habitude qui a été prise de travailler uniquement sur les projets de loi et les propositions de l'Assemblée Nationale. Il propose de réunir la Commission avant la séance de mardi prochain, afin d'étudier la proposition de résolution de M. DULIN.

M. TOGNARD estime que le problème du blé sera suffisamment évoqué mardi et qu'il s'agit, d'ailleurs, beaucoup plus d'un problème de production que de distribution. Passant à un autre ordre d'idées, il croit possible, d'une part, de rétablir la liberté du vin dans un proche avenir, d'autre part, d'envisager l'augmentation de la ration de sucre.

Mme ROLLIN propose de choisir quelques questions importantes et de les étudier en sous-Commissions; elle voudrait

... / ...

- 5 -

surtout éviter le travail hâtif.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues de se prononcer sur le rapport de M. AUSSEL.

Le rapport de M. AUSSEL est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT propose de passer à la suite de l'ordre du jour qui appelle la nomination d'un vice-Président en remplacement de M. MAMMONAT, démissionnaire; le groupe communiste propose la candidature de Mme BRION.

Mme BRION est nommée vice-Présidente.

M. LE PRESIDENT demande à M. AUSSEL de convoquer la sous-Commission des Boissons, afin qu'elle constitue son Bureau; il demande à ses collègues d'établir l'ordre du jour de la prochaine séance.

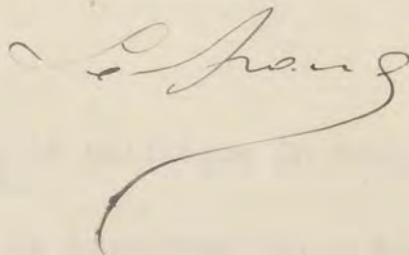
M. ROUDEL croit souhaitable que les deux sous-Commissions des Boissons de l'Agriculture et du Ravitaillement travaillent en commun.

Mme ROLLIN voudrait que le Ministre du Ravitaillement fut entendu par la Commission et lui expose son plan.

M. LE PRESIDENT estime que les grandes lignes de la nouvelle politique du Gouvernement en matière de ravitaillement seront connues d'ici mercredi et que la Commission pourra, alors, en discuter. Il est donc décidé de porter cette question à l'ordre du jour.

A 15 heures 45 la séance est levée.

Le Président,



COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du Mercredi 21 Mai 1947

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, BOSSANNE (André), Mme BRION, MM. BRUNE (Charles), CALONNE (Nestor), Mme CARDOT, (Marie-Hélène), MM. CHATAGNER, DADU, DUBOIS (Célestin), DUMAS (François), GUSTAVE, LEFRANC, PAGET POINCELLOT, RACAULT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SAUVERTIN, SCHIEVER, SOLDANI, TOGNARD, VILHET, WEHRUNG.

Excusés : M. SARRIEN.

Absents : Mme CLAEYS, MM. HENRY, LE TERRIER, OU RABAH (Abdel-madjid), PINTON.

ORDRE DU JOUR

- I - Examen des grandes lignes de la politique du Gouvernement en matière de Ravitaillement.
- II - Compte-rendu des travaux de la sous-Commission des Boissons.
- III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT propose qu'il soit donné lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai 1947.

A la suite de cette lecture,

M. CHATAGNER fait remarquer qu'il a parlé d'"âmes de Jacobins" et non d'"armes de Jacobins".

Sous bénéfice de cette rectification, le procès-verbal est adopté.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer à l'ordre du jour qui appelle "l'examen des grandes lignes de la politique du Gouvernement en matière de Ravitaillement.

M. TOGNARD est partisan d'étudier chaque produit séparément.

M. PAGET estime, lui aussi, qu'il conviendrait de s'attacher à l'étude de quelques grands produits : la viande et le lait, par exemple.

M. BRUNE fait remarquer qu'au cours de la discussion, il arrive souvent que l'on déborde sur des problèmes qui sont de la compétence de la Commission de l'Agriculture.

Il estime que le rôle du Ravitaillement consiste :

1°) à se procurer les denrées;

2°) à les répartir,

Avant d'aborder la discussion sur un produit déterminé, il convient donc de savoir ce dont nous disposons. La première tâche de la Commission doit consister à établir le bilan des ressources du Pays. Il rappelle que les renseignements fournis par les Administrations sont purement statistiques et, par conséquent, sujets à caution, d'où la nécessité de les contrôler par d'autres enquêtes.

Il convient, en second lieu, d'étudier le processus de distribution des différentes denrées avec l'état des prix à chaque stade de cette distribution.

En ce qui concerne la viande, il lui semble que le Gouvernement ait un plan mais il n'apparaît pas clairement. Afin d'obtenir des précisions, il pense qu'il serait bon de s'entretenir avec les responsables du Ravitaillement.

- 3 -

M. CHATAGNER estime que les méthodes, qui viennent d'être proposées, ne correspondent pas, dans ce qu'elles ont d'empiriques, à l'ordre du jour qui a été énoncé par le Président.

M. BOISROND pense qu'il serait très utile d'établir un bilan de nos ressources pour les différentes denrées. Il rappelle que le Ministre de l'Agriculture a défendu le dirigisme actuellement pratiqué, en s'appuyant sur la pénurie des produits - La question est donc de savoir si il y a réellement pénurie.

M. PAGET voudrait que l'on ne se contente pas d'émettre des voeux platoniques, mais que l'on établisse sans tarder un plan de travail, afin d'orienter l'activité de chacun des membres de la Commission.

Mme ROLLIN estime qu'une connaissance exacte de la politique du Gouvernement en matière de Ravitaillement aurait permis d'apporter des solutions précises. Le problème du Ravitaillement en lait devrait, selon Mme ROLLIN, être l'un des premiers objectifs de la Commission.

M. LE PRESIDENT ne comprend pas complètement la pensée de Mme ROLLIN. Il estime que la lecture des journaux permet de connaître les grandes lignes de la politique du Gouvernement.

Mme ROLLIN précise qu'il existe un problème pratique technique à résoudre pour chaque denrée et qu'il serait bon de connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne chacun de ces problèmes.

M. LE PRESIDENT estime, quant à lui, que, parler des grandes lignes de la politique du Gouvernement, c'est poser le problème de savoir si l'on pratique le dirigisme ou non - Quant au travail technique et pratique, c'est aux sous-Commissions qu'il appartient de le réaliser.

Mme ROLLIN demande, à titre d'exemple, combien parmi les Commissaires étaient au courant de "la transformation des catégories pour l'attribution des cartes de ravitaillement".

M. BRUNE rappelle que les premières réunions de cette Commission furent amicales et cordiales - Il avait été entendu que les questions seraient traitées sur le plan technique et non politique. Il estime que l'accord doit être réalisé entre tous les Commissaires en vue d'un travail constructif.

M. CHATAGNER ne comprend pas bien les observations de M. BRUNE. Il pense, en effet, qu'il est difficile de faire abstraction de la diversité des pensées sur le plan politique. Il ne

.../...

peut préciser ici qu'une chose, c'est que M. RAMADIER est hostile au principe du double secteur.

M. GUSTAVE estime que la mission des Commissaires réside dans l'examen de questions sur le plan technique mais qu'il est, pour cela, nécessaire de disposer de matériaux, c'est-à-dire de faire le bilan statistique de nos ressources.

M. LE PRESIDENT rappelle que l'ordre du jour a été établi après accord des Commissaires. Des sous-Commissions ont été constituées; il leur appartient d'étudier les problèmes techniques.

M. BOISROND désirerait que l'on prenne ^{tout} suite une décision.

Mme ROLLIN tient à préciser que, dans son esprit, il s'agissait d'entendre l'exposé du responsable du Ravitaillement et non de se borner à un échange de vues sur les grandes lignes de la politique du Gouvernement. Elle réitère son désir d'obtenir le bilan de nos ressources.

M. TOGNARD est en mesure d'apporter une précision sur la situation de la viande.

Par rapport à 1938, le cheptel bovin s'est amoindri de 1.300.000 têtes, passant de 16.439.000 à 15.140.000.

M. WEHRUNG propose l'étude d'une question précise : celle du chocolat. Il estime que la production aurait pu permettre d'étendre à d'autres catégories de consommateurs les attributions de cette denrée.

M. BRUNE veut faire le point de la situation. Il estime que l'accord est réalisé sur la méthode de travail. Il propose de mettre à l'ordre du jour du 4 Juin 1947 le compte-rendu des travaux de la sous-Commission sur le problème de la viande.

M. LE PRESIDENT propose de passer à la suite de l'ordre du jour et donne la parole à M. AUSSEL pour exposer l'état des travaux de la sous-Commission des Boissons.

M. AUSSEL rappelle que plusieurs membres de cette sous-Commission se trouvant retenus par d'autres réunions, il a estimé préférable de reporter l'élection du Bureau à une date ultérieure. D'autre part, il a pris rendez-vous avec le responsable du Service des Boissons au Ministère du Ravitaillement qui doit lui communiquer les éléments de base nécessaires à la poursuite du travail. Il pense être en état d'exposer les conclusions de son rapport le 4 Juin 1947.

- 5 -

M. DUBOIS estime indispensable le travail d'information mais voudrait qu'il se fasse, non seulement auprès des services officiels, mais encore auprès des associations et syndicats patronaux et ouvriers.

M. LE PRESIDENT suggère à ses collègues l'étude de quatre questions suivantes :

vin - lait - viande - combustible -

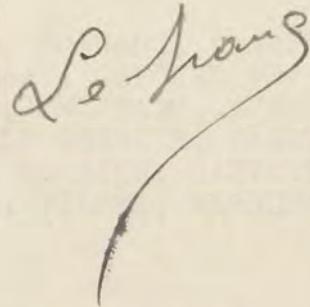
puis de prendre contact avec les Commissions correspondantes de l'Assemblée Nationale, avec les représentants des syndicats et associations, afin de vérifier l'exactitude des statistiques officielles et, s'il y a lieu, les corriger.

Il propose de mettre à l'ordre du jour du 4 Juin 1947 les comptes-rendus des travaux des sous-Commissions de la Viande et des Boissons.

Sa proposition est acceptée.

A 15 heures 45, la séance est levée.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Président". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping line extending from the right side of the "e" in "Le" towards the end of the word.

OG.
**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

45

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 4 juin 1947

La séance est ouverte à 14 heures 45

Présents : MM. AUSSÉL, BOISROND, BOSSANNE (André), Mme BRION, MM. BRUNE (Charles), CALONNE (Nestor), CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, DUMAS (François), HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, PONCELET, RACAULT, ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, SCHIEVER, SOLDANI, TOGNARD, VILHET, WEHRUNG.

Excusée : Mme ROLLIN.

Absents : Mme CARDOT (Marie-Hélène), Mlle DUBOIS, MM. GUSTAVE, OU RABAH (Abdelmadjid).

ORDRE du JOUR

I - Compte rendu des travaux des sous-commissions des "céréales" et de la "viande".

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT propose qu'il soit donné lecture du

...

procès-verbal de la précédente réunion.

Le procès-verbal est adopté.

M. LEFRANC demande à M. BOSSANNE d'exposer l'état des travaux de la sous-commission "céréales et dérivés".

M. BOSSANNE rappelle, tout d'abord, que la sous-commission a procédé à la nomination de son Bureau, qui est constitué comme suit :

- Président : M. BOSSANNE
- Secrétaire : M. SAUVERTIN.

M. BOSSANNE fait ensuite l'exposé de la situation céréalière en France.

Les emblavures, en blé, sont en nette diminution et sont passées de 4.800.000 hectares, en 1938, à 3.300.000 hectares, en 1947.

Pour l'ensemble des céréales, les emblavures sont passées de 9.700.000 hectares, en 1938, à 7.148.000 hectares, en 1947.

Ces chiffres permettent, à eux seuls, de prévoir dès maintenant, une soudure difficile pour l'année prochaine.

Une ration de 250 grammes de pain correspond à 45.500.000 quintaux,

dont 38.500.000 Qx pour la boulangerie
2.000.000 Qx pour les semences
3.000.000 Qx pour les industries alimentaires
1.000.000 Qx pour l'armée
1.000.000 Qx pour les réserves.

Le déficit s'élèverait donc à 7 ou 8 millions de quintaux.

×

La sous-commission, poursuit M. BOSSANNE, a envisagé les mesures susceptibles de combler ce déficit.

1) En Afrique du Nord, le Maroc, largement excédentaire, pourrait nous fournir de 7 à 8 millions de quintaux de céréales diverses. Par contre, l'Algérie et la Tunisie seront en situation déficitaire.

2) L'utilisation de la récolte d'avoine a également

.../

été étudiée ainsi que le problème de la qualité du pain. La sous-commission a émis le voeu que, dans la mesure du possible, le pain soit sensiblement le même pour tous les Français.

3) Enfin, ^{l'étude des} l'utilisation de l'orge comme céréale panifiable a été portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le PRESIDENT remercie M. BOSSANNE de son exposé.

M. TOGNARD estime que les déclarations d'emblavures, faites par les exploitants, sont peu exactes ; il apporte une rectification relative aux surfaces emblavées en blé :

1938	:	5.114.815 hectares
1947	:	3.329.833 hectares

soit une diminution de : 1.784.982 hectares.

La récolte de cette année est estimée à 45 millions de quintaux par les services du Ministère de l'Agriculture. Il craint qu'elle ne soit plus proche de 25 millions.

D'autre part, 300.000 hectares ont été ensemencés en orge, ce qui correspond à une récolte de 9.500.000 quintaux.

Il estime que nos besoins minima s'élèveront à 50 millions de quintaux. La soudure risque donc de se prolonger 15 mois encore.

M. le PRESIDENT remercie M. TOGNARD des intéressantes précisions qu'il vient d'apporter.

M. SARRIEN estime que les statistiques sont plus ou moins exactes, mais qu'elles constituent, cependant, un élément de travail indispensable.

Il désirerait que les déclarations d'emblavure soient contrôlées de façon à être aussi exactes que possible.

M. BOSSANNE ne pense pas que les exploitants agricoles fassent des déclarations inexactes.

M. WEHRUNG demande que l'on fixe, le plus tôt possible, le prix du blé de la nouvelle récolte.

M. HENRY précise que le prix du blé doit être fixé en

fonction du prix des autres produits que doivent se procurer les exploitants : engrais, machines, etc. C'est en fonction de ce rapport entre blé et autres produits que les paysans jugent si le prix fixé est rémunérateur ou ne l'est pas.

Il estime que notre Pays sera tributaire de l'étranger pour 20 millions de quintaux environ.

Il pense qu'il faut dire la vérité à la Nation et bien lui faire comprendre que le prix du blé, même s'il est augmenté, n'entre que pour une faible part dans un budget familial.

En dehors de cette vérité, conclut M. HENRY, tout le reste est démagogie.

M. LE TERRIER estime que les déclarations d'emblavure n'ont pas été faussées jusqu'ici dans de grandes proportions mais, qu'en raison de la pénurie actuelle de céréales, il conviendrait de les contrôler sévèrement cette année. Il est également partisan de fixer le prix du blé de telle façon qu'il soit suffisamment rémunérateur. Il s'élève également contre l'abus des organismes stockeurs à déclarer certains blés impropre à la consommation.

M. DADU pense qu'il convient avant tout d'harmoniser les prix du blé et des céréales secondaires, de telle sorte que l'animal ne soit pas, cette année encore, un redoutable concurrent de l'homme, à la recherche de sa nourriture.

M. ROUDEL rappelle que M. JULLIEN a exposé, à la tribune du Conseil de la République, que le Maroc serait exportateur de 7 millions de quintaux d'orge ; il a précisé que 5 millions pourraient être importés en France.

Il voudrait savoir où iront les deux autres millions et craint qu'ils ne prennent le chemin de l'Espagne franquiste.

M. CHATAGNER ne craint que la France manque de pain en raison de sa très intéressante position stratégique.

Tout en reconnaissant l'effort de nos alliés, il préfèrerait ne pas être lié à eux par de tels besoins.

Il estime que l'évaluation de la récolte est encore bien difficile à établir mais la croit supérieure à 25 millions de quintaux.

M. le PRESIDENT résume le débat et pense qu'il faut s'attacher :

1) à faire baisser le prix des céréales secondaires ;

2) à dire la vérité au Pays en lui révélant exactement le bilan de nos ressources et de notre situation.

* Il estime que, quelles que soient les mesures qui seront prises à l'avenir, la situation ne peut guère être plus mauvaise qu'à l'heure actuelle.

Il pense également que le prix du blé doit être établi en fonction des prix des autres produits.

Il conclut en demandant aux sous-commissions d'établir des propositions concrètes.

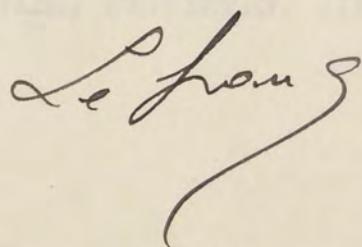
M. WEHRUNG désirerait connaître quels sont nos ressources et nos besoins en chocolat et demande s'il ne serait pas possible d'étendre à d'autres catégories de consommateurs des attributions de cette denrée.

M. BRUNE précise que la sous-commission de la viande poursuit son enquête et demande quinze jours pour la terminer.

M. DUMAS attire l'attention de ses collègues sur la difficulté de ravitaillement en pain de certaines colonies de vacances et demande que des attributions de farine supplémentaires soient faites aux départements cotiers.

A 15 heures 50, la séance est levée.

Le Président



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 18 juin 1947

La séance est ouverte à 14 heures 20

Présents : MM. AUSSÉL, BOISROND, BOSSANNE (André), Mme BRION,
MM. BRUNE (Charles), Mme CARDOT (Marie-Hélène), M.
CHATAGNER, Mme CLAEYS, M. DADU, Mlle DUBOIS (Juliette)
MM. GUSTAVE, LEFRANC, POINCELOT, RACAUT, Mme ROLLIN,
MM. ROUDEL, SCHIEVER, SOLDANI, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. HENRY, Le TERRIER.

Absents : MM. CALONNE (Nestor), DUMAS (François), OU RABAH (Abdelmadjid),
PAGET, SARRIEN, SAUVERTIN, VILHET.

Ordre du jour

- I - Compte-rendu des travaux des Sous-Commissions ;
- II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Sur la proposition de son Président, la Commission décide de poursuivre la discussion de la question céréalière.

M. DADU fait observer que, sans les gelées, il y aurait eu cette année 4 millions 1/2 d'hectares de blé emblavés.

M. LE PRESIDENT estime que l'on peut en conclure qu'il n'y a pas désaffection de la culture du blé de la part de la paysannerie française.

M. ROUDEL, passant au problème de l'importation d'orges marocaines, rappelle les déclarations de M. JULLIEN relatives à cette question et désirerait que la Commission prenne position.

M. LE PRESIDENT constate qu'à l'heure actuelle le Maroc semble vouloir constituer des stocks importants destinés à pallier l'insuffisance éventuelle des prochaines récoltes; le mouvement ne pourrait alors que freiner l'exportation vers la France.

M. BRUNE estime que les Marocains craignent que l'orge ne soit taxée. Les prix sont déjà passés de 500 frs à 720 frs le quintal. Il trouve inadmissible que l'orge du Maroc passe en Espagne alors que la France en manque. Il suggère que la Commission entende les Conseillers représentants du Maroc et se mette en rapport avec l'Office du Maroc.

M. LE PRESIDENT précise que M. LEONETTI, Conseiller du Maroc, n'a jamais cru à la possibilité, pour ce Pays, d'exporter 7 millions de quintaux.

M. DADU rappelle à ses collègues que les Brasseurs offrent actuellement 3.000 francs pour un quintal d'orge. Il estime que ces prix risquent à nouveau de fausser le prix du blé de la prochaine récolte.

M. ROUDEL voudrait que la Commission prenne position sans délai.

M. LE PRESIDENT pense qu'il conviendrait avant de prendre position, de s'assurer de l'exactitude de ces faits.

Il précise que le Ministère de l'Agriculture ne peut prendre d'engagements qu'en ce qui concerne ses services. Or, les rapports avec le Maroc relèvent du Ministère des Affaires étrangères. D'autre part, la politique économique marocaine est réglée par le gouvernement chérifien sur lequel on ne peut agir que par l'intermédiaire de la Résidence.

- 3 -

M. BRUNE estime, qu'en théorie, ce que M. CHATAGNER avance est exact mais pas en fait.

Sur la proposition du Président, la Commission décide d'entendre MM. GATUING, JULLIEN et LEONETTI, lors de sa prochaine réunion.

M. ROUDEL voudrait que les orges marocaines exportables soient destinées au ravitaillement français.

Mme BRION trouve "immoral" de laisser passer en Espagne les denrées nécessaires à notre ravitaillement.

M. BRUNE approuve la proposition de M. ROUDEL.

M. LE PRESIDENT estime que c'est au Ministère des Affaires étrangères qu'il faut transmettre ce voeu car, il n'y a pas au Maroc de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture.

Mme ROLLIN pense qu'il convient d'informer le Ministre de l'Agriculture de la position de la Commission.

M. BRUNE donne lecture de la motion qu'il propose :

"La Commission du Ravitaillement du Conseil de la République appelle l'attention du Gouvernement et en particulier du Ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'agir de manière que les surplus d'orges marocaines soient réservés en totalité aux importations dans la métropole".

M. le PRESIDENT met aux voix la motion proposée par M. BRUNE. Elle est adoptée à l'unanimité.

Il est décidé de la transmettre au Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture.

M. BOSSANNE estime que le Gouvernement devrait fixer le prix du blé, au moins approximativement, le plus tôt possible.

M. le PRESIDENT rappelle à M. BOSSANNE que ce prix doit être fixé au plus tard le 1er juillet.

M. BOSSANNE donne lecture de la proposition de résolution élaborée par la sous-Commission des céréales relative à la qualité du pain:

"Le Conseil de la République invite le Gouvernement à étudier une formule de mélange de blé, céréales secondaires et succédanés, dosés de façon à obtenir une farine donnant une qualité de pain acceptable et uniforme pour l'ensemble du pays".

M. TOGNARD estime indmissible que le pain soit immangeable

.../...

- 4 -

dans certaines régions et très blanc dans d'autres. Il souhaite que l'égalité soit recherchée dans ce domaine.

M. LEFRANC approuve les termes de la proposition de résolution de M. BOSSANNE.

Il rappelle que la répartition des farines échappe à l'O.N. I.C. et que c'est un organisme privé : "le Groupement de la répartition des farines" qui en est chargé. Il estime qu'il serait utile de se mettre en rapport avec ce Groupement. Enfin, M. LEFRANC rappelle qu'au Comité national du pain, le Président RAMADIER a laissé entendre qu'il envisageait "l'incorporation des pommes de terre dans le pain," en raison de l'abondance de la récolte de cette denrée.

M. LEFRANC estime que les difficultés actuelles découlent encore de l'occupation mais qu'il convient à tout prix d'éviter l'injustice qui est particulièrement insupportable aux Français et ceci, en réalisant "une farine nationale" de qualité uniforme sur tout le territoire.

M. BRUNE est très partisan d'une qualité de farine homogène mais il estime qu'il est actuellement très difficile de la réaliser.

Il pense que le soin du mélange des farines devrait être confié aux organismes stockeurs et non aux minotiers qui ont plus de difficultés à atteindre l'uniformité recherchée.

M. ROUDEL estime préférable que le soin du mélange soit confié aux minotiers plutôt qu'aux boulangers.

M. BRUNE estime que des virements devraient pouvoir être réalisés d'un organisme stockeur à un autre.

M. TOGNARD précise que le but de la proposition de résolution est d'inviter le Gouvernement à réaliser "un dosage uniforme de farines".

M. LEFRANC estime impossible de réaliser le mélange dans les organismes stockeurs, ceux-ci n'étant pas équipés pour le faire. Il précise que le rôle du Parlement est d'attirer l'attention du Gouvernement sur certains problèmes mais que c'est à ce dernier qu'il appartient de les résoudre sur le plan technique.

A 15 heures 45 la séance est levée.

Le Président ;

Chabuguy

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 2 juillet 1947

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, BOSSANNE (André), Mme BRION, Mme CARDOT (Marie-Hélène), M. CHATAGNER, Melle DUBOIS, MM. GUSTAVE, POINCELOT, RACAULT, ROUDEL, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. BRUNE (Charles), SARRIEN, LEFRANC, DADU.

Absents : MM. CALONNE (Nestor), Mme CLAEYS, MM. DUMAS (François), GRIMALDI, HENRY, LE TERRIER, OU RABAH (Abdelmadjid), PAGET, Mme ROLLIN, MM. SAUVERTIN, SOLDANI, VILHET.

ORDRE DU JOUR

I - Audition de MM. GATUING, JULLIEN, LEONETTI.

II - Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 341) tendant à assurer aux Français une qualité de paix uniforme.

III - Compte-rendu des travaux des sous-commissions.

COMPTE-RENDU

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est adopté.

M. LE PRESIDENT précise que, d'après les renseignements qu'il a pu obtenir, il n'y a pas de commerce officiel de céréales entre le Maroc et l'Espagne.

M. LEONETTI expose, tout d'abord, les grandes lignes du régime économique du Maroc tel qu'il résulte du traité de Fez.

Il rappelle que le principe de l'égalité économique place la France dans la même position que toutes les autres nations et que notre Pays ne jouit d'aucune situation privilégiée. Le Résidant Général est le représentant du Ministre des Affaires étrangères, les fonctionnaires se trouvent placés sous son autorité et légifèrent pour le compte du Sultan. Il précise que le Ministre de l'Agriculture, n'ayant aucun représentant sur place, ne peut prendre aucune décision par lui-même mais peut envoyer des missions d'information.

Sur le plan céréalier, M. LEONETTI estime que le Protectorat, après plusieurs mauvaises années, dispose d'une très belle récolte pour cette campagne mais se trouve dans l'obligation de reconstituer ses stocks. Il demande que l'on observe une grande discrétion dans les conversations et investigations économiques qui peuvent avoir lieu entre la France et le Protectorat.

M. LE PRESIDENT remercie M. LEONETTI de son exposé et donne la parole à M. JULLIEN.

M. GUSTAVE précise qu'il avait déjà employé, lors de la dernière séance, les termes "égalité de traitement sur le plan commercial" pour caractériser le régime économique du Maroc.

M. JULLIEN, examinant, tout d'abord, les caractères généraux de la production, rappelle que l'écart est plus grand que partout ailleurs entre les bonnes et les mauvaises récoltes en raison des conditions atmosphériques.

A titre d'exemple il cite :

1943 - 12 millions 1/2 de quintaux
 1946 - 11 millions de quintaux
 1947 - 21 millions de quintaux.

M. JULLIEN confirme que les docks généraux ont été vidés ainsi que les silos particuliers et que les réserves doivent être reconstituées.

Il estime à 5 millions de quintaux l'excédent disponible pour l'exportation. Des programmes ont déjà été établis :

1°) au 15 juin, il avait déjà été fourni à la France 500000 quintaux d'orge ;

2°) 1.400.000 quintaux doivent être fournis d'ici le 15 juillet ;

3°) 1.000.000 de quintaux entre le 15 juillet et le 15 août ;

4°) 1 million 1/2 à 2 millions avant la fin de l'année.

Mais il précise que les exploitants ne tiennent pas à vendre et préfèrent exporter vers des pays susceptibles de leur fournir, en contre partie, des produits industriels, notamment des cotonnades.

En ce qui concerne les exportations vers l'Espagne, M. JULLIEN est très étonné qu'un tel bruit ait été répandu. Il estime qu'il y a, peut-être, un commerce clandestin, mais certainement pas de commerce officiel entre le Maroc et l'Espagne.

Il est impossible au Protectorat, poursuit M. JULLIEN, d'exporter la totalité de ses produits vers la France car il lui faut équilibrer ses échanges commerciaux. Les phosphates, par exemple, constituent une source de devises étrangères qui lui sont indispensables. En 1946, 16.500 tonnes d'agrumes ont été exportés en France. Pour les œufs, la situation est encore défavorable mais une importante possibilité d'exportation est prévisible pour l'an prochain en raison de la bonne récolte de céréales.

Pour la viande, un plan d'exportation de 300.000 "carcasses de moutons" a été établi.

Par contre, le Protectorat est importateur de viandes rouges, l'élevage des bovins étant très faible.

M. LEONETTI précise que les industries de la conserve du poisson sont largement exportatrices et trouvent actuellement en plein développement.

M. JULLIEN estime qu'il y a actuellement 48 industries de la conserve alimentaire qui fonctionnent et 170 en construction.

L'équipement pour la conservation par le froid, par congélation à basse température, est également en plein développement.

En conclusion, M. JULLIEN estimé que l'on peut prévoir :

... / ...

1°) l'exportation de 5 millions de quintaux d'orge sous réserve de l'importation d'une certaine quantité de blés durs (45.000 quintaux) ;

2°) l'exportation de 300.000 carcasses de moutons ;

3°) l'exportation de légumes et d'agrumes.

M. GUSTAVE désirerait que M. JULLIEN précise la situation des moyens de transport de ces produits.

M. JULLIEN estime que, sur le plan des transports intérieurs, le parc automobile est reconstitué à 80% de sa situation à la veille de la guerre, mais qu'il est immobilisé pour moitié en raison du manque de pneumatiques.

Sur le plan des transports Maroc-France, le tonnage français demeure déficitaire et le Protectorat ne dispose d'aucune possibilité pour résoudre ce problème, les sociétés marocaines de transport qui se sont constituées n'ayant pas pu, jusqu'ici, acquérir de navires.

M. LE PRESIDENT estime que, toutes proportions gardées, le transport des produits présente moins de difficultés du Maroc que de la Martinique par exemple. "Si l'on manque de navires, dit-il, ce ne sont pas nos échanges avec le Maroc qui seront les premières atteintes".

M. JULLIEN précise que l'exécution des programmes se fait très régulièrement à l'heure actuelle et est souvent achevée avec une certaine avance sur les prévisions.

M. LE PRESIDENT "se demande quel serait le meilleur emploi à faire de l'orge importée". Faut-il l'attribuer aux brasseries ? Si elle doit être destinée à nourrir la volaille, ne serait-il pas plus expédition d'importer des œufs ?

M. JULLIEN estime qu'il est préférable d'attribuer cette orge à la malterie, car, une fois traitée, elle peut encore servir à l'alimentation du bétail.

M. LE PRESIDENT estime qu'on a beaucoup insisté sur la carence ou la difficulté de l'importation, mais pas assez sur la carence de l'exportation française. Il estime que l'équilibre ne se trouvera que dans l'échange.

M. ROUDEL désirerait que la Commission tire des conclusions des auditions de MM. JULLIEN et LEONETTI. Il demande également s'il seraient possible de consulter le rapport de la Conférence interministérielle relative à la question des orges marocaines.

M. TOGNARD rappelle que des démarcheurs espagnols achètent

... / ...

de l'orge en contre-partie d'autres produits essentiels.

M. LE PRESIDENT déplore que les estimations de MM JULLIEN GATUING et LEONETTI soient discordantes. Il ne pense pas que l'on puisse compter sur une importation de plus de 5 millions de quintaux.

M. BOSSANNE insiste sur le fait que les envois d'orge s'acheminent conformément aux prévisions.

M. LE PRESIDENT estime que des renseignements plus complets pourraient être obtenus à l'office du Maroc et plus spécialement auprès de M. MASSON. Il propose les solutions suivantes:

- 1°) envoyer une lettre à M. MASSON en lui posant certaines questions ;
- 2°) demander à M. MASSON de venir devant la Commission ;
- 3°) au cas où M. MASSON ne pourrait se déplacer, envoyer auprès de lui une délégation comprenant un représentant de chaque groupe politique.

La Commission, à l'unanimité, décide de demander à M. MASSON de venir exposer, devant elle, les relations économiques franco-marocaines.

M. TOGNARD est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 341) de M. BOSSANNE, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en oeuvre pour assurer à tous les Français une qualité de pain uniforme.

M. WEHRUNG déplore que le Ministère du Ravitaillement n'ait toujours pas répondu à la lettre envoyée depuis trois semaines, relative à la production et à la consommation du chocolat en France.

M. LE PRESIDENT pense que l'on pourrait inscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il propose que cette étude soit d'abord confiée à la sous-commission des "céréales et production végétale".

à 15 heures 50, la séance est levée.

Le Président,

Chabot

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 9 juillet 1947

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Présents : MM. AUSSÉL, BOISROND, Mme BRION, M. CALONNE, Mme CARDOT, M. DADU, Melle DUBOIS, MM. DUMAS, GRIMALDI, GUSTAVE, LEFRANC, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SAUVERTIN, SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. BRUNE, CHATAGNER.

Suppléant : M. SIMARD (de M. BOSSANNE).

Absents : Mme CLAEYS, MM. HENRY, Le TERRIER, OU RABAH, PAGET, RACAULT, SARRIEN, SOLDANI, VILHET.

ORDRE DU JOUR

- I - Audition de M. MASSON, directeur de la délégation économique à l'Office du Maroc.
- II - Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (N° 389) de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, tendant à rétablir la liberté du marché de la viande.

.../...

- 2 -

III - Rapport de M. TOGNARD sur la proposition de résolution (N° 341) de M. BOSSANNE, tendant à assurer aux Français une qualité de pain uniforme.

COMPTE-RENDU

COMPTE-RENDU DE L'EXPOSE DE M. MASSON - Directeur de la délégation économique à l'Office du Maroc.

M. MASSON retrace, tout d'abord, les caractères généraux de la production céréalière au Maroc. Il insiste, d'une part, sur la très grande irrégularité de cette production qui tient aux circonstances atmosphériques et aux moyens cultureaux de la population indigène; d'autre part, sur la difficulté de rassembler rapidement les différents éléments de la récolte vers les organismes stockeurs.

L'orge, dit-il, constitue l'élément fondamental de cette production.

M. MASSON appelle l'attention des membres de la Commission sur l'accroissement considérable des besoins intérieurs du pays, en raison de l'augmentation de la population que l'on peut chiffrer à 200.000 personnes chaque année.

M. MASSON retrace ensuite les variations des importations et des exportations depuis 1940. Cet examen l'amène à conclure que les exportations diminuent et que le Maroc tend à devenir pays importateur.

Le bilan de la production, pour l'année 1946, s'établit ainsi :

blé tendre	:	3.100.000 qx
blé dur	:	3.662.000 qx
orge	:	6.077.000 qx
maïs	:	1.936.000 qx
<hr/>		
:		
Total...		14.765.000 qx

Cette récolte était loin d'être satisfaisante, puisque la moyenne décennale 1930-1940 s'établissait à 24.800.000 qx.

Eu égard à cette production, quels sont les besoins du pays ?

.../...

- 3 -

Deux secteurs; l'un contrôlé, groupant les populations urbaines européennes et indigènes, ainsi que les collectivités; l'autre libre, groupant les populations rurales.

La ration du secteur contrôlé s'élevait à 200 grammes de grains par jour. Il n'y en eut pas moins un déficit de 1 million 200.000 qx.

Bilan de l'année 1947.-

Jusqu'au 15 mai, réigna au Maroc une période d'euphorie. Les pluies, heureusement réparties, faisaient escomptez des rendements exceptionnels.

Cependant, les superficies emblavées étaient inférieures de 20% de la moyenne normale.

1947	:	2.967.000	hectares
Moyenne des 10 précédentes années	:	3.520.000	hectares
1935-36	:	3.600.000	"
1940-41	:	4.200.000	"
1944-45	:	3.300.000	"

Au 16 mai, les prévisions étaient les suivantes :

blé tendre	:	2.500.000	qx
blé dur	:	4.472.000	qx
orge	:	14.202.000	qx
maïs	:	2.000.000	qx
	:		
	:		
Total.....	:	23.174.000	qx

Les besoins.-

- Pour le secteur contrôlé : les chiffres étaient les mêmes qu'en 1946 ;
- Pour le secteur libre : l'estimation est très difficile à faire pour des raisons d'ordre économique :
 - 1°) - le prix du blé a été fixé à 1.100 frs, auxquels s'ajoute une prime de 100 frs;
 - 2°) - le prix du pain a été fixé à 15 frs 80 à partir du 1er juillet 1947;
 - 3°) - le marché de l'orge est libre mais surveillé.

Les cours de l'orge étaient :

.../...

- 4 -

de 775 frs le quintal au 20 juin,
de 740 frs " " " 1^{er} juillet.

Possibilités d'exportation vers la métropole.-

500.000 qx d'orge sur la dernière récolte,
125.000 qx d'avoine,
100.000 qx de fève.

En blé tendre, le Maroc dispose à peine des quantités qui lui sont nécessaires; il consent cependant une avance de 300.000 qx à la métropole. L'excédent d'orge exportable sur la récolte de cette année a été chiffré par le Gouvernement chérifien à :

1 million de quintaux :

1^{ère} tranche - 500.000 qx du 20 juin au 31 juillet,
2^{ème} tranche - 500.000 qx du 31 juillet au 15 Août.

En conclusion de son exposé, M. MASSON insiste sur la nécessité de créer un climat de confiance en prenant garde que des mesures de hâte excessive n'amènent la suspicion et l'inquiétude au sein de la population marocaine.

M. ROUDEL rappelle que M. JULLIEN, conseiller du Maroc, avait récemment chiffré à 5 millions de quintaux la capacité d'exportation d'orges de ce pays.

M. MASSON estime que les déclarations de M. JULLIEN étaient basées sur des prévisions qui ne sont pas réalisées.

Il précise, néanmoins, que le chiffre de 1 million de quintaux est un minimum mais que le Gouvernement chérifien n'a pas cru devoir s'engager au delà pour le moment, car les réserves locales doivent être reconstituées.

M. TOGNARD déduit des chiffres de production et de consommation donnés par M. MASSON qu'il reste 6 millions de quintaux de céréales disponibles.

M. MASSON estime que 10 millions de quintaux d'orge sont nécessaires aux besoins du Maroc et que la consommation est difficile à évaluer en raison de l'accroissement annuel de la population.

Mme BRION demande à M. MASSON s'il est exact que le Maroc commerce avec l'Espagne.

M. MASSON précise qu'il ne se fait aucun commerce officiel entre le Maroc et l'Espagne.

.../...

- 5 -

M. GUSTAVE désirerait savoir s'il existe une possibilité d'accroître la production céréalière marocaine.

M. MASSON estime que l'augmentation de la production est fonction :

1°) des importations de machines agricoles et, notamment, des tracteurs ;

2°) de la modernisation des procédés culturaux de la population autochtone.

M. GUSTAVE demande dans quelle mesure l'indigène peut se procurer les produits manufacturés qui lui sont nécessaires.

M. MASSON précise que ces produits lui sont octroyés en trop petite quantité et que, de ce fait, il est peu encouragé. Il enregistre, néanmoins, un progrès dans ce sens, par rapport aux années précédentes.

M. le PRESIDENT s'étonne qu'avec une récolte de 14 millions de quintaux et une consommation annuelle de 10 millions, le gouvernement chérifien ne puisse arriver à dégager une quantité d'orge supérieure à 1 million de quintaux.

Il désirerait savoir à quel moment le Maroc fixera définitivement les chiffres d'exportation.

M. MASSON estime qu'en fin août, il sera possible d'être fixé sur la commercialisation des céréales et sur les possibilités d'exportation.

M. le PRESIDENT, au nom de ses collègues, remercie M. MASSON de son intéressant exposé et des précisions qu'il a apportées à la Commission.

Après le départ de M. MASSON :

M. TOGNARD donne lecture de son rapport sur la proposition de résolution (N° 341) tendant à assurer aux Français une qualité de pain uniforme. Les conclusions de son rapport sont adoptées à l'unanimité.

Mme BRION demande s'il ne serait pas possible d'obtenir, auprès des services du Ravitaillement, la confirmation des chiffres avancés par M. JULLIEN, relatifs à l'exportation d'oranges du Maroc, ainsi que les chiffres des attributions par département.

Sa proposition est acceptée.

M. DUMAS rappelle que les centres de vacances rencontrent,

.../...

- 6 -

dans certains départements, des difficultés quant à leur ravitaillement en pain. La question lui paraissait réglée mais il apprend que, dans son département, on refuse aux personnes en vacances le taux de ration généralement octroyé. Il demande, d'autre part, que toutes les rations soient rétablies sans tarder, au taux normal, dans toute la France.

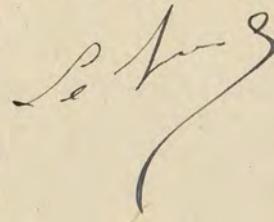
M. CALONNE rappelle que les mineurs ont fait grève en raison de la très mauvaise qualité du pain. Or, malgré les promesses, il constate qu'il n'y a que très peu d'amélioration et que les arrivages de farine portent toujours la mention: "consommation animale".

Dans le but d'éviter de nouvelles grèves, il demande que le bureau fasse une démarche auprès du Ministre, afin d'obtenir une amélioration de la qualité des farines.

Sa proposition est acceptée.

A 15 heures 50, la séance est levée.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 23 juillet 1947

La séance est ouverte à 10 heures 10

Présents.- MM. AUSSEL, BOISROND, Mme Marie-Hélène CARDOT,
MM. CHATAGNER, DADU, François DUMAS, GUSTAVE,
LE TERRIER, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL,
SARRIEN, SCHIEVER, TOGNARD, VILHET, WEHRUNG.

Excusés.- MM. BRUNE, LEFRANC, PAGET.

Absents.- MM. BOSSANNE, Mme BRION, M. Nestor CALONNE, Mme
CLAEYS, Mlle DUBOIS, MM. GRIMALDI, HENRY, OU
RABAH, RACAULT, SAUVERTIN, SOLDANI.

Ordre du Jour

I - Nominations de rapporteurs :

1^o - pour la proposition de résolution (n^o 389)
de M. BOIVIN-CHAMPEAUX tendant à rétablir la
liberté du marché de la viande,

2^o - pour la proposition de résolution (n^o 402) de

MM. LIENARD et WALKER tendant à assouplir les méthodes de répartition actuellement usitées en matière de produits laitiers ;

II - Compte-rendu de M. TOGNARD sur le budget du Haut Commissariat à la distribution.

=====

Compte-rendu

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de désigner un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 389) de M. BOIVIN-CHAMPEAUX tendant à rétablir la liberté du marché de la viande.

M. SARRIEN estime qu'à l'heure actuelle, toutes les expériences ont été tentées quant au problème de la viande, celle de la liberté exceptée. C'est pourquoi il se rallie à cette proposition.

M. DADU craint que l'abondance actuelle ne soit que passagère et qu'il y ait à nouveau pénurie l'hiver prochain.

M. LE TERRIER rappelle que pratiquement le marché de la viande est libre actuellement. Il estime qu'en raison de la sécheresse des herbages, les producteurs seront amenés à se porter vendeurs. Il constate que, malgré ces éléments favorables, le prix de la viande n'a pas baissé.

Quant aux ressources du cheptel français il pense qu'elles sont encore loin d'être reconstituées au niveau d'avant-guerre.

M. TOGNARD est partisan de la liberté totale du marché de la viande, pour trois raisons :

1° - l'étendue des herbages a augmenté en raison de la désaffection qui se manifeste pour d'autres cultures ;

2° - les essais de dirigisme, ou de double secteur ont échoué ;

3° - les éleveurs veulent se défaire de leurs bêtes.

Sur le plan consommation, M. TOGNARD estime que si les milieux urbains consomment peu, il n'en est pas de même des

- 3 -

milieux ruraux. Quant au prix, il pense que le producteur le subit beaucoup plus qu'il ne l'impose, en raison de la marge trop élevée des intermédiaires.

M. SARRIEN précise que, dans certaines régions, les bouchers préfèrent ne pas vendre la viande qu'ils possèdent plutôt que de voir les prix baisser.

M. LE TERRIER estime que les bouchers ont pris l'habitude de réaliser en deux jours un bénéfice plus grand qu'ils ne réaliseraient en une semaine avant guerre. Il est également partisan d'une réduction des marges bénéficiaires des intermédiaires.

M. TOGNARD précise qu'il faut, à son avis, confier le marché aux organismes professionnels pendant deux mois. Si les prix ne baissent pas, la preuve de l'échec de l'expérience sera faite et il conviendrait alors de revenir au système des commissions d'achat.

M. LE TERRIER sous réserve de ces précisions accepte la proposition de M. TOGNARD.

M. BOISROND demande à quel coefficient se trouve le prix de la viande par rapport aux prix d'avant guerre.

M. DADU précise que ces prix sont au coefficient 12 à la production et au moins 20 à la consommation.

M. LE PRESIDENT estime que la Confédération Générale de l'Agriculture (C.G.A.) n'a aucune autorité sur ses millions d'adhérents.

M. LE TERRIER est partisan de tenter pendant quelques mois l'expérience de la liberté et de revenir au système des commissions d'achat au cas où elle échouerait.

M. SARRIEN voudrait que cette expérience, si elle doit être tentée, le soit le plus rapidement possible.

M. GUSTAVE craint qu'elle ne soit difficile à concilier avec la réalisation du plan de congélation.

M. SARRIEN estime qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les deux expériences.

M. TOGNARD est nommé rapporteur de cette proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT passe à la suite de l'ordre du jour qui appelle l'étude de la proposition de résolution (n° 402, année

1947) de MM. LIENARD et WALKER tendant à assouplir les méthodes de répartition actuellement usitées en matière de produits laitiers.

M. ROUDEL désirerait que la Sous-Commission se réunisse pour étudier cette question.

M. DADU est nommé rapporteur de cette proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une proposition de résolution que M. WEHRUNG soumet à l'approbation de la Commission et qui tend à inviter le Gouvernement à accorder aux apiculteurs une quantité de sucre suffisante pour garantir l'hivernement des ruches.

M. SARRIEN estime qu'il est prématuré de discuter cette proposition de résolution qui ne devrait être envisagée que si le miel n'était pas suffisant.

M. WEHRUNG rappelle que le miel ne remplace pas le sucre, et que 60% des ruches ont péri l'an dernier faute de sucre.

M. LE PRESIDENT craint que cette mesure n'amène les agriculteurs à s'inscrire à un syndicat à seule fin de toucher du sucre ce qui constituerait une source de marché noir et un gros dommage à la consommation officielle.

Il craint également que les propriétaires de ruches vides ne perçoivent eux aussi les attributions de sucre. Il pense que le nombre de ruches en France, s'il ne peut être chiffré, est néanmoins très élevé et que cette proposition risque d'avoir une grosse incidence sur la répartition du sucre.

M. WEHRUNG propose de modifier ainsi le texte de sa proposition de résolution :

"invitant le Gouvernement à prendre, dès maintenant, les dispositions nécessaires permettant aux apiculteurs l'hivernement des ruches dans des conditions normales".

Sous réserve de ces modifications, la Commission accepte de faire suivre cette proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. TOGNARD sur le projet de budget du Haut-Commissariat à la distribution.

M. TOGNARD précise qu'il ne s'est pas opposé aux réductions de crédit décidées par la Commission des finances qui s'élèvent à 62.920.000 francs.

- 5 -

M. TOGNARD donne ensuite lecture du tableau comparatif par chapitres de ce budget; aucune modification n'est apportée par les membres de la Commission.

Les conclusions de M. TOGNARD sont adoptées.

M. LE PRESIDENT donne ensuite lecture d'une proposition de résolution que M. WEHRUNG soumet à l'approbation de la Commission.

Cette proposition relative à la répartition du chocolat tend à réduire les parts des J2 et J3 et à attribuer aux autres catégories de consommateurs, les quantités ainsi dégagées à raison de 125 grammes par personne.

Mme ROLLIN estime que les jeunes gens ont tout particulièrement besoin de ces attributions qui sont indispensables à leur bonne santé. Elle pense que la déficience des enfants est assez grande ainsi que les adultes peuvent se passer plus facilement de cette denrée. Elle se refuse, par conséquent, à voter cette proposition.

M. LE PRESIDENT précise que les quantités de chocolat consommé par les enfants est supérieure à celle d'avant-guerre. Il estime que la modification dans la répartition proposée par M. WEHRUNG ne changerait pas grand chose en fait.

Les membres de la Commission décident de laisser à M. WEHRUNG le soin de déposer par lui-même cette proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT demande aux commissaires s'ils préfèrent que la prochaine réunion se tienne le mercredi matin ou après-midi. La majorité des membres préférant l'après-midi à 14 heures, il en est ainsi décidé.

A 11 heures 50, la séance est levée.

Le Président,

Ely

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 30 juillet 1947

La séance est ouverte à 14 heures 25

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, BOSSANNE, Mmes BRION, Marie-Hélène CARDOT, M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, DUMAS, POINCELET, RACAUT, ROUDEL, SCHIEVER, TOGNARD VILHET, VEHRUNG.

Excusés : M. BRUNE, Mlle DUBOIS, MM. LEFRANC, PAGET, Mme ROLLIN, M. SARRIEN.

Absents : MM. Nestor CALONNE, GRIMALDI, GUSTAVE, HENRY, LE TERRIER, Abdelmadjid OU RABAH, SAUVERTIN, SOLDANI.

ORDRE DU JOUR

I - Nomination de rapporteurs :

- pour le projet de loi (n° 469) visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande;
- pour la proposition de résolution (n° 466) de M. BOISROND tendant à rétablir la liberté du marché des vins.

... / ...

II - Rapports :

- de M. TOGNARD sur la proposition de résolution (n° 389) de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, tendant à rétablir la liberté du marché de la viande;
- de M. DADU sur la proposition de résolution (n° 402) de M. LIENARD, tendant à assouplir les méthodes de répartition en matière de produits laitiers.

COMPTE-RENDU

- Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. TOGNARD pour exposer son rapport sur la proposition de résolution (n° 389) de M. BOIVIN-CHAMPEAUX tendant à rétablir la liberté du marché de la viande.

M. TOGNARD s'affirme partisan du rétablissement de la liberté de ce marché.

Il estime qu'actuellement les prix sont faussés par de nombreux intermédiaires qui s'interposent entre les producteurs et les consommateurs mais il pense que la liberté du marché les fera disparaître peu à peu et ramènera le libre jeu de la concurrence, à condition que les syndicats de professionnels, mis en face de leur responsabilité, ne fassent pas pression contre la baisse.

Il propose donc d'ajouter à la proposition de M. BOIVIN-CHAMPEAUX un paragraphe demandant au Gouvernement de surveiller les marges bénéficiaires des intermédiaires et de les réduire dans la mesure du possible.

Mme BRION est également partisan de réduire les marges bénéficiaires mais ne voit pas bien comment cette réduction pourrait être opérée. Elle craint, en outre, que la liberté n'amène une surconsommation qui risque de décimer notre cheptel.

M. TOGNARD suggère de réglementer les jours d'ouverture des boucheries.

Mme BRION craint que cette réglementation n'accroisse les difficultés d'approvisionnement des consommateurs.

M. DADU rappelle que la baisse enregistrée au marché de la Vilette ne se répercute pas sur la vente au détail.

Il craint que le manque de moralité de ces intermédiai-

res ne soit à la base de ce problème et se déclare également partisan de contrôler les intermédiaires.

M. ROUDEL ne voit pas bien comment ce contrôle pourra être effectué.

M. LE PRÉSIDENT déclare que les membres du groupe socialiste ne partagent pas l'optimisme de la majorité de cette Commission sur la situation du cheptel, si l'on considère la production par rapport aux besoins, non de 1939 mais de 1947. Il rappelle qu'en régime de liberté, les prix sont fonction du rapport entre l'offre et la demande, c'est-à-dire entre les quantités offertes sur le marché et le pouvoir d'achat des consommateurs. Il estime qu'à partir du mois de janvier, les difficultés renaîtront. Il constate, en outre, que les partisans du libéralisme se rallient à une liberté dirigée. Il imagine difficilement, quant à lui, la réalisation d'un tel contrôle.

M. TOGNARD partage les appréhensions du Président; il rappelle cependant que toutes les expériences ont été tentées et ont échoué. Il croit le moment venu de tenter l'expérience de la liberté.

M. LE PRÉSIDENT approuve les conclusions du rapport de M. TOGNARD, sous réserve de certaines précisions qu'il apportera en séance.

M. DUMAS estime que la profession, placée en face de ses responsabilités, doit savoir que si cette tentative échoue, elle fera contre elle l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT craint que chaque commerçant ne voit que son propre point de vue, c'est-à-dire celui de son intérêt, "sans considérer l'ensemble de la profession."

Les conclusions du rapport de M. TOGNARD sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT propose de passer à la nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 469) visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

Désigné à l'unanimité, M. CHATAGNER, annonce qu'il conclura à l'adoption de ce projet de loi.

La proposition de résolution (n° 466) de M. BOISROND, tendant à rétablir la liberté du marché des vins est renvoyée pour examen à la sous-commission des Boissons.

M. AUSSEL en est nommé rapporteur.

Il précise que la sous-commission a préalablement étudié ce problème et qu'un fort courant s'est dessiné dans son sein

... / ...

en faveur de la liberté.

Il estime que les cours baissent et qu'il est indispensable de faire connaître avant la vendange les modalités du régime applicable pour la prochaine campagne vinicole.

M. LE PRESIDENT est partisan de rétablir la liberté du marché des vins. Il pense que les prix pourraient alors s'établir à mi-chemin entre les prix officiels et les prix libres actuellement pratiqués.

M. BOISROND souligne la nécessité de prendre une décision avant la récolte si l'on veut éviter les fausses déclarations.

M. LE PRESIDENT demande à M. DADU d'exposer les conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 402) de M. LIENARD, tendant à assouplir les méthodes de répartition en matière de produits laitiers.

A l'unanimité, le rapport de M. DADU est adopté. La Commission décide de demander, pour cette question, la procédure du vote sans débats.

A 15 heures 30, la séance est levée.

Le Président,

Elly

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du jeudi 7 août 1947

La séance est ouverte à 14h10

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, BOSSANNE, Mme BRION,
MM. CALONNE, CHATAGNER, François DUMAS, LEFRANC,
Le TERRIER, PAGET, RACAUT, ROUDEL, SARRIEN,
SCHIEVER, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : MM. DADU, Mme CARDOT, M. VILHET.

Absents : MM. Charles BRUNE, Mme CLAEYS, Mlle DUBOIS,
MM. GRIMALDI, GUSTAVE, HENRY, OU RABAH, POIN-
CELOT, Mme ROLLIN, MM. SAUVERTIN, SOLDANI.

ORDRE du JOUR

- Examen des rapports :

de M. CHATAGNER sur le projet de loi (n° 469, année 1947) visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande ;

de M. AUSSEL sur la proposition de résolution (n° 466, année 1947) de M. BOISROND, tendant à rétablir la liberté du marché des vins.

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT donne la parole à M. CHATAGNER, rapporteur du projet de loi (n° 469) visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

M. CHATAGNER rappelle, tout d'abord, que l'expérience des dernières années a révélé les difficultés du ravitaillement en viande des centres urbains à partir du mois de janvier.

Il estime que le chiffre envisagé : 25.000 tonnes, correspond à la capacité frigorifique française.

"Tel qu'il est, conclut M. CHATAGNER, ce plan a le mérite d'exister, il a, peut-être, même, le mérite d'être le moins imparfait des systèmes susceptibles d'être proposés".

M. SARRIEN voudrait savoir à combien de jours de consommation correspondent ces 25.000 tonnes.

M. CHATAGNER estime que, s'il s'agissait de répartir cette quantité entre tous les Français, chacun n'en disposerait que de très peu. Il s'agit beaucoup plus de constituer une masse de manoeuvre destinée à être répartie entre les villes les plus dépourvues.

M. PAGET précise que ce plan est limité par la capacité de nos installations frigorifiques.

Mme BRION craint que la réalisation du plan de congélation ne fasse monter les prix actuels de la viande, et que le système des achats prioritaires ne ressuscite les commissions d'achat "instaurées par Vichy".

M. Le TERRIER estime qu'à l'heure actuelle les cours de la viande devraient baisser en raison de la sécheresse et du manque de fourrages. A son avis, les commissions d'achat permettront le contrôle des spéculateurs. Il croit nécessaire de donner au Gouvernement les armes qui arrêteront la spéculation.

M. TOGNARD fait remarquer que le Gouvernement s'est révélé incapable d'empêcher la hausse des prix. Il estime que le Président du Conseil aurait dû accepter l'offre faite par les professionnels qui s'engageaient à ravitailler...

7/8/47. (Rav.)

- 3 -

ler les centres urbains et à faire baisser les prix. Ce n'est qu'en cas d'échec de cette expérience qu'il aurait, alors, pu recourir à une réglementation du marché de la viande.

Mme BRION voudrait que le Gouvernement se montre plus sévère vis à vis des intermédiaires.

M. SARRIEN pense, également, que les responsables du ravitaillement auraient dû accepter l'offre de MM. BENNON et FORGET.

M. Le TERRIER ne partage pas "l'effroi" de certains de ses collègues vis-à-vis des commissions d'achat. Il estime que les petits producteurs subissent, actuellement, les conditions de prix des intermédiaires et que le retour aux commissions d'achat permettrait d'apprécier la qualité des bêtes à leur juste valeur.

Il ne voit pas d'inconvénient, néanmoins, à ce que l'on invite le Gouvernement à faire confiance aux organismes professionnels.

M. PAGET constate l'accord de tous sur les principes directeurs mais le désaccord sur les modalités d'application. Si l'on veut que ce plan de congélation soit réalisé il faut d'abord donner les moyens au Gouvernement, c'est-à-dire lui permettre de retirer les cartes d'acheteur aux commerçants et marchands de bestiaux qui n'exécuteraient pas leur livraison.

M. CHATAGNER n'est pas partisan de confier aux professionnels la direction du marché de la viande. Il pense qu'il serait contraire aux institutions de faire partager le pouvoir à ces organismes.

Mme BRION accepte le principe du plan de congélation mais est hostile au retour au système des achats prioritaires.

M. TOGNARD estime que le Gouvernement a traité avec bien d'autres organismes qui n'étaient pas institutionnels.

M. Le TERRIER craint que, par un tel système, le plan de congélation ne soit mis en échec.

Il propose de remplacer, à l'article 6, le terme "producteurs" par les mots "vendeurs, herbagers et emboucheurs".

.../

M. CHATAGNER estime que c'est autour "des achats prioritaires" que tourne la discussion. Il ne pense pas que le retour à ce système place les éleveurs dans de mauvaises conditions.

M. le PRESIDENT veut souligner trois points essentiels :

1°) qu'il convient de se souvenir qu'en matière de ravitaillement les problèmes ne seront résolus que par l'abondance. Pour y arriver, il estime qu'il faut créer un "climat" favorable à la production par un retour progressif à la liberté dans tous les domaines où elle peut être rétablie sans préjudice grave à l'intérêt général;

2°) il apporte son accord au rapport de M. CHATAGNER mais propose quelques modifications de rédaction;

3°) avec M. Le TERRIER, il pense qu'à l'article 6 le terme "producteurs" pourrait être remplacé par les mots "vendeurs, herbagers et emboucheurs". Il estime, en effet, que ce sont ces derniers qu'il faut obliger à livrer.

M. CHATAGNER insiste pour que soient laissés, au Gouvernement, les moyens de réaliser ce plan et de frapper les éleveurs qui méritent d'être sanctionnés.

M. le PRESIDENT estime qu'il faut éviter les mesures de coercition pour ne pas entraver la production.

Sous réserve de la modification à l'article 6 proposée par le Président et M. Le TERRIER, le rapport de M. CHATAGNER est adopté à l'unanimité.

M. AUSSEL expose les grands traits de son rapport favorable sur la proposition de résolution (n° 466) de M. BOISROND tendant à rétablir la liberté du marché des vins.

M. le PRESIDENT remercie M. AUSSEL de son exposé très complet.

M. ROUDEL propose la constitution d'une réserve de 5 millions d'hectolitres destinée à assurer les rations aux prioritaires.

M. AUSSEL précise qu'il souligne ~~indique~~, dans son rapport,

.. /

la nécessité de constituer, à cet effet, un stock dans le commerce mais il ne croit pas nécessaire d'en fixer le montant.

M. BOSSANNE estime que ce stock de sécurité est toujours assuré puisque les quantités de vins sont libérées par tranche.

M. ROUDEL craint que les prévisions de M. AUSSEL, sur la prochaine récolte, ne soient trop optimistes.

M. BOISROND pense que le retour à la liberté provoquera l'écroulement des cours. Il estime que la prochaine récolte peut être évaluée entre 40 et 45 millions Hl.

M. le PRÉSIDENT résume le débat :

- Pour M. AUSSEL, il est nécessaire de faire un stock mais inutile d'en préciser la quantité ;

- Pour M. ROUDEL, il faut préciser la quantité stockée et la fixer à 5 millions d'Hl.

M. TOGNARD est partisan de la liberté complète du marché du vin sans aucune restriction. Il souhaiterait, également, le rétablissement des apéritifs à base d'alcool qui sont remplacés, actuellement, par des alcools frelatés très préjudiciables à la santé publique. Ce faisant on procurerait, en même temps, une source importante de revenus au Trésor.

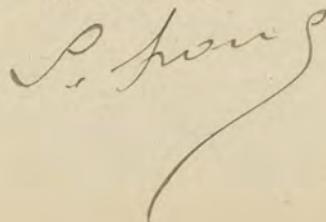
M. le PRÉSIDENT met aux voix le rapport de M. AUSSEL.

Il est adopté à l'unanimité.

La commission décide d'en demander l'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance, sans débats.

A 15 heures 40, la séance est levée.

Le Président



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 13 août 1947

La séance est ouverte à 14 heures 30

Présents : Mme BRION, MM. CHATAGNER, François DUMAS,
LEFRANC, POINCELOT, SAUVERTIN, TOGNARD,
VILHET.

Excusés : MM. BRUNE, ROUDEL, WEHRUNG.

Absents : MM. AUSSEL, BOISROND, André BOSSANNE, Nestor
CALONNE, Mme Marie-Hélène CARDOT, Mme CLAEYS,
M. DADU, Mlle DUBOIS, MM. GRIMALDI, GUSTAVE,
HENRY, Le TERRIER, OU RABAH, PAGET, RACAUT,
Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SCHIEVER, SOLDANI.

ORDRE du JOUR

Audition des représentants de la Fédération nationale
des syndicats confédérés des voyageurs-représentants de
l'industrie et du commerce, relative au dessaisissement par
les Services du Ravitaillement de la mise en place des
farines au profit des Unions meunières.

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT rappelle à ses collègues que la Fédération nationale des syndicats confédérés des voyageurs représentants de l'industrie et du commerce a demandé à être entendue par la commission sur la question du dessaisissement, par les services du Ravitaillement, de la mise en place des farines au profit des Unions meunières.

Il donne la parole au Secrétaire fédéral de cet organisme.

M. le Secrétaire fédéral précise que les services du Ravitaillement général ont décidé de transférer la charge de la mise en place des farines aux Unions meunières. Celles-ci sont des organes patronaux sous obédience de la meunerie industrielle et, par suite, défenseurs d'intérêts privés et professionnels.

Ces unions, poursuit-il, jouissent d'une entière autonomie de gestion et sont constituées par des apports financiers des meuniers.

M. le PRESIDENT se déclare personnellement convaincu de l'intérêt de la cause que plaide la délégation mais il lui demande de faire ressortir, pour tous ses collègues, les avantages concrets qui résulteraient de leur intervention pour l'intérêt général du Pays.

M. le SECRETAIRE FEDERAL précise qu'un décret récent transfère des services du ravitaillement et de l'office national interprofessionnel des céréales (O.N.I.C.) aux Unions meunières la mise en place des farines mais qu'en fait, jusqu'ici, ce décret n'a pas été appliqué. S'il l'était, poursuit-il, au monopole financier des unions meunières s'ajouteraient un monopole commercial.

Ceci conduirait rapidement à la constitution d'un véritable trust de la meunerie avec la connivence de l'O.N.I.C. et du Ravitaillement général.

M. le PRESIDENT demande à la délégation d'indiquer les raisons qui ont présidé au dessaisissement des services administratifs pour la mise en place des farines.

M. le SECRETAIRE FEDERAL estime que cette nouvelle gestion aboutira, finalement, à la constitution, par la meunerie, de comptoirs de distribution.

Elle sera, en outre, plus onéreuse car les Unions meunières sont rémunérées sur la base de la marge de rétrocession dont le règlement est en suspens depuis le 1er janvier.

M. le PRESIDENT désirerait savoir si le rôle et l'utilisation des représentants de la Fédération ~~est~~ possibles dans le cadre actuel du rationnement, au cas où les Unions meunières seraient dessaisies.

M. le SECRETAIRE FEDERAL précise que les meuniers reprochent, à la Fédération des représentants et placiers du commerce en farine, de trop bien faire jouer la concurrence en favorisant les petits moulins éloignés de Paris au détriment de la meunerie industrielle.

Depuis 1940, poursuit-il, les représentants de ces grands moulins se sont efforcés d'éliminer les placiers en farine dans le jeu de la répartition en organisant celle-ci selon le système allemand. Pour supprimer la concurrence on a supprimé les représentants en farine. Il estime, quant à lui, que le rétablissement de la concurrence entre les meuniers amènerait une amélioration de la qualité du pain et servirait, par là, l'intérêt général.

Les meuniers, conclut-il, préfèrent la répartition autoritaire à la concurrence, ce système favorisant l'établissement d'un monopole.

"Le délégué de l'O.N.I.C. a torpillé le plan d'organisation de la répartition suggéré l'an dernier ~~à la~~ conférence nationale économique où le principe de l'organisation interprofessionnelle de la répartition avait été admis par les syndicats ouvriers et l'administration".

M. le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. TOGNARD se déclare partisan du rétablissement de la liberté dans tous les domaines où elle s'avère possible.

Dans le domaine de la répartition des farines, il craint que le retour à la concurrence ne soit difficilement conciliable avec le rationnement, encore nécessaire.

M. le SECRETAIRE FEDERAL estime que l'inscription obligatoire chez les boulangers améliorerait le sort du consommateur.

Mme BRION n'est pas partisan de maintenir le monopole

de l'Union meunière.

Elle estime que le mode de répartition des farines doit être modifié de façon à permettre la réalisation d'une qualité uniforme du pain.

* M. CHATAGNER pense qu'avant toute autre mesure, il conviendrait de donner au Gouvernement le moyen de frapper les Français qui mangent du pain blanc.

M. TOGNARD est hostile à ces procédés car il estime qu'on n'obtient rien par la coercition.

Mme BRION pense qu'avant tout il faut rendre confiance aux paysans.

M. le PRESIDENT suggère à ses collègues d'entendre les représentants des professionnels de la distribution et de la boulangerie avant de prendre une décision sur ce problème.

M. CHATAGNER estime que c'est à la campagne que l'on mange du pain blanc ; sur une récolte déjà déficitaire, le producteur préleve pour ses besoins personnels une importante quantité de céréales panifiables.

"Si tous les commissaires sont d'accord, poursuit-il, pour déposer une proposition de loi sanctionnant les Français mangeant du pain blanc, je m'y rallierai volontiers".

M. DUMAS demande à M. TOGNARD et à Mme BRION s'il leur semble possible d'envisager un retour au principe de la concurrence tout en maintenant le rationnement.

M. le PRESIDENT de la DELEGATION estime cette mesure réalisable à condition de laisser aux boulanger le choix de leur meunier.

M. le PRESIDENT rappelle qu'il avait posé le problème lors de son intervention du 25 février devant le Conseil de la République.

Il retient plus spécialement 3 problèmes :

* a) celui de la qualité du pain..Il estime inadmissible qu'actuellement les boulanger d'Eure-et-Loir utilisent officiellement des farines à 85 % de blé alors qu'en Seine-et-Oise les farines contiennent de 60 à 65 % de maïs.

C'est là, poursuit le Président, une question intéressant le Gouvernement, responsable de la répartition des succédanés.

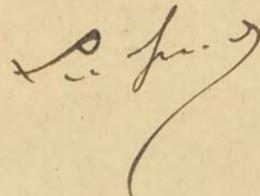
b) celui du monopole de l'Union meunière ; il pense que la Commission est unanime à le condamner.

c) celui de l'organisation de la répartition ; il lui semble impossible de revenir actuellement à la liberté. Il s'agirait de savoir dans quelle mesure les placiers en farine pourraient être utilisés conformément à l'intérêt national ?

Il propose de poursuivre, au cours des prochaines séances, l'examen de cette question.

A 15 heures 50 la séance est levée.

Le Président



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du Vendredi 29 Août 1947

La séance est ouverte à 21 heures 35

Présents : M. BOSSANNE, Mme BRION, M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. HENRY, Le TERRIER, POINCELOT, ROUDEL, VILHET.

Excusés : MM. Charles BRUNE, LEFRANC.

Absents : MM. AUSSSEL, BOISROND, CALONNE, Mme MARIE-Hélène CARDOT, M. DADU, Melle DUBOIS, MM. DUMAS, GRIMALDI, GUSTAVE, OU RABAH, PAGET, RACAUT, Mme ROLLIN MM. SARRIEN, SAUVERTIN, SCHIEVER, SOLDANI, TOGNARD, WEHRUNG.

ORDRE DU JOUR

Examen pour avis du projet de loi (N° 745), adopté par l'Assemblée Nationale, réprimant les manoeuvres et actions tendant à faire obstacle à la collecte, à la fabrication ou à la répartition de denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement, dont la Commission de

la Justice est saisie pour le fond.

COMpte-RENDU

M. le PRESIDENT donne lecture du projet de loi (N° 745), adopté par l'Assemblée Nationale, réprimant les manœuvres et actions tendant à faire obstacle à la collecte, à la fabrication ou à la répartition de denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement.

M. ROUDEL précise qu'en raison de l'abondance des textes déjà existants, le Groupe communiste s'abstiendra.

M. HENRY estime qu'il est criminel, dans les circonstances actuelles de conserver du blé et que tous les trafiquants que qu'ils soient, doivent être punis. Si cette loi peut être une arme supplémentaire pour le Gouvernement, il faut la lui donner.

M. le TERRIER se porte garant de l'attitude des petits cultivateurs qui doivent être également touchés par la loi, si la tentation de gros bénéfices les amenait à faire obstacle à la collecte. Il insiste sur le fait qu'il faut donner des armes efficaces au Gouvernement et que le Groupe communiste prend une position peu courageuse en s'abstenant; il faut, conclut-il, être pour ou contre ce projet de loi.

M. ROUDEL rappelle que le Gouvernement a déjà à sa disposition 42 ou 43 lois ou décrets lui permettant de réprimer les abus visés par la présente loi et craint que ce nouveau texte ne soit appliqué avec sévérité qu'aux "lampistes".

M. le PRESIDENT précise que les Conseillers ont toujours le droit de demander au Gouvernement les raisons de la non-application des textes antérieurs. Il pense que le projet voté par l'Assemblée Nationale n'est pas suffisamment sévère. Il faut arrêter au plus tôt, estime-t-il, la crise morale qui sévit dans le pays, sinon "la République ne survivra pas".

Mme BRION cite un exemple : en Corrèze, dans le canton d'EYGRANDE, on trouve du pain blanc à volonté, alors que le département produit peu de blé; loin de réprimer de tels agissements, le Préfet du département a dit aux maires de ses communes : "Débrouillez-vous".

Elle demande pour quelles raisons les lois en vigueur ne frappent pas les responsables.

M. le PRESIDENT estime que, dans deux mois, nous n'aurons

plus de devises à consacrer à l'achat de céréales étrangères.

Il voudrait que cette loi soit "une mesure de salut public" et prévoit que tout boulanger ou tout meunier qui aurait fraudé ait son établissement fermé et vendu.

Le régime actuel, conclut-il, profite aux moins intéressants des Français.

M. BOSSANNE votera ce texte, en espérant qu'il sera appliqué.

M. HENRY estime qu'il y a contradiction dans l'attitude du Groupe communiste lorsqu'il se refuse à voter ce projet de loi.

M. Le TERRIER demande à ses collègues du Groupe communiste de proposer des modifications au texte. Il se déclare prêt à les examiner.

M. le PRESIDENT met aux voix le projet de loi tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Nationale.

Il est adopté par 4 voix et 5 abstentions. Les membres du Groupe communiste se sont abstenus.

M. le PRESIDENT propose au Groupe communiste de prendre le rapport.

M. ROUDEL précise que, le Groupe communiste s'étant abstenu, il appartient à l'un de ses collègues formant la majorité d'en faire le rapport.

Il décline, par conséquent, la proposition du Président.

M. HENRY est nommé rapporteur pour avis.

A 22 heures 10, la séance est levée.

Le Président,

Chaloum

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 19 novembre 1947

La séance est ouverte à 14 h. 40

Présents : M. AUSSEL, BOISROND, Mmes BRION, Marie-Hélène CARDOT, M. CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, GUSTAVE, HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, POINCELOT, RACAUT, RCUDEL, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusés : M. Charles BRUNE, Mlle DUBOIS.

Absents : MM. André BOSSANNE, Nestor CALONNE, François DUMAS, GRIMALDI, Abdelmadjid OU RABAH, Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SAUVERTIN, SOLDANI, VILHET.

ORDRE du JOUR

I - Nomination d'un secrétaire en remplacement de M. SCHIEVER, ~~décédé~~.

II - Examen des difficultés générales en matière de ravitaillement.

Rav. 19.11.47

- 2 -

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT tient, tout d'abord, à s'associer aux paroles prononcées par le Président du Conseil de la République pour exprimer l'émotion et le regret qu'ont suscité la mort de M. SCHIEVER, Conseiller de la République, secrétaire de la Commission.

Il demandera à M. GEROT de désigner un membre de son groupe pour le remplacer au sein de la Commission. Ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra être procédé à la nomination d'un nouveau secrétaire.

En raison de la grave crise du Ravitaillement, le Président propose à ses collègues d'aborder l'étude de certaines questions précises, ayant trait à ces difficultés.

M. TOGNARD estime qu'il s'agit :

- 1°) d'un problème de production ;
- 2°) d'un problème de répartition.

A ce sujet, il lui a été signalé des anomalies graves, notamment en matière d'alimentation du bétail pour lequel seraient utilisées des denrées telles que le manioc et le riz; en matière de distribution de lait condensé dont certaines quantités seraient attribuées à l'élevage de jeunes chevaux de sang.

Il conclut en soulignant la nécessité, pour la Commission, de se pencher sur de tels problèmes.

M. LE TERRIER rappelle qu'il est, actuellement, vendu dans le commerce "des farines à veau" qui permettent d'économiser le lait. Il croit que le manioc, dont parlait M. TOGNARD, est employé à ces fabrications.

M. DADU précise que le département de la Manche a reçu ces aliments à veau qui permettent de réaliser une forte économie de lait et dont les attributions sont réglementées.

M. le PRESIDENT demande à M. DADU s'il est exact qu'il part, du département de la Manche, du beurre à destination de l'Angleterre.

.../

M. DADU répond qu'il n'a pas connaissance de ces bruits.

Mme BRION souligne la gravité des questions du Ravitaillement : le lait est rare dans la région parisienne ; il est même difficile de se procurer les rations ; le beurre est inexistant : il conviendrait de savoir où il va. Pour étudier ces questions, elle propose à ses collègues d'agir avec méthode et de se répartir la tâche. Elle accepte, quant à elle, d'étudier le problème de la viande.

M. WEHRUNG a lu dans "Franc Tireur" qu'on exportait du beurre.

M. CHATAGNER a écouté avec attention Mme Brion. Il ne pense pas que tout aille plus mal et voudrait que l'on cite aussi les améliorations apportées. A Saint Etienne, par exemple, les vieillards ont droit à des rations de lait alors qu'ils n'en touchaient pas il y a deux ans. Il est trop libéral pour interdire à qui que ce soit le droit de grève, mais il pense qu'une grève des paysans serait très redoutable car elle compromettrait gravement le ravitaillement des villes. Il estime qu'on n'aura rien résolu tant que ne seront pas harmonisés les prix de la viande et des céréales.

M. DADU précise qu'il y a eu du beurre en excédent dans les départements de la Manche les mois précédents, qu'il n'y en a pas maintenant ou très peu en raison de la sécheresse. Il rappelle que ce beurre est destiné aux coopératives minières du Nord.

M. LE TERRIER reconnaît que l'on exporte certains produits alimentaires tels que le fromage.

Il demande à ses collègues de ne pas accorder de crédit à des "on-dits", à des "bobards" mais voudrait que ceux qui critiquent, préconisent les mesures propres à arrêter le marché noir.

"Le groupe socialiste y souscrira volontiers".

M. le PRÉSIDENT croit que les paroles de M. LE TERRIER ont dépassé sa pensée et ne peut laisser tenir de tels propos.

M. ROUDEL estime que "la police ferait mieux de réprimer le marché noir au lieu de matraquer les ouvriers".

M. BOISROND demande que soient recherchés les auteurs

du marché noir, il y en a des "gros".

M. HENRY ne voit pas en quoi "le matraquage des ouvriers" intéresse la Commission du Ravitaillement. Il demande qu'on ne fasse pas de démagogie mais que l'on apporte des preuves qui permettent des poursuites.

Il rappelle que les animaux sont transformateurs et non créateurs et que le temps est un facteur important de la production agricole.

Il ne pense pas que l'agitation sociale améliore le ravitaillement du pays et demande que l'on fasse moins de politique au sein de la Commission, dont le seul souci devrait être d'améliorer les rations des Français.

Il demande que l'on suive la voie de la sagesse. Si l'on travaillait davantage, conclut-il, le Pays, qui a en lui les germes d'un relèvement, ressusciterait.

M. CHATAGNER estime que les paroles de M. LE TERRIER ne sont pas outrées et précise que le groupe socialiste les prend à son compte.

"On parle beaucoup des trusts⁴ et des 200 familles. Je n'en ai jamais rencontré⁴ même au cours de mes campagnes électorales", ajoute-t-il. Pour le lait, il faut distinguer deux points : une partie est livrée aux organismes réguliers qui sont contrôlés et où les fuites sont limitées. S'il y a des détournements, il demande qu'on les signale, il y aura des sanctions. Quant à l'autre partie, elle est conservée par l'éleveur ; il en dispose à son gré et la vend à ceux qui payent le plus cher. Faut-il prendre des mesures contre ces producteurs, il le demande à ses collègues ?

M. PAGET voudrait que la Commission se penche sur des problèmes précis et que chaque commissaire en étudie un.

Il constate que la Commission n'a eu aucune efficacité au cours de l'année passée. La question de l'harmonisation des prix est, selon lui, le grave problème en matière de ravitaillement.

Il faut considérer, estime-t-il, que le cultivateur cherche son intérêt et s'adonne aux cultures qui lui rapportent le plus.

M. AUSSEL demande que soit arrêté, ainsi que le propose

..

Madame Brion, un ordre du jour précis.

M. ROUDEL a reçu plusieurs lettres de petits commerçants qui se plaignent des attributions trop faibles d'essence. Il propose à ses collègues l'examen de cette question.

Mme BRION constate le malaise et veut en rechercher les causes en abordant les questions au fond. Elle ne veut pas mettre d'acrimonie dans la discussion mais voudrait rassembler tous ceux qui travaillent.

M. CHATAGNER aimerait connaître la source des bruits selon lesquels du beurre serait exporté en Angleterre.

M. PAGET estime qu'il ne faut pas accorder de crédit aux articles de journaux qui, selon leurs tendances, fauscent les chiffres.

M. WEHRUNG désirerait vérifier les allégations des journaux en adressant une lettre au ministre intéressé.

M. BOISROND rappelle que les réponses aux questions écrites posées par les Conseillers de la République sont tardives et vagues. Il pense qu'une lettre adressée, au nom de la Commission tout entière, serait suivie d'une réponse plus rapide et plus précise.

M. LE TERRIER rappelle que le marché noir sévit, non seulement dans le secteur de la viande et du beurre, mais aussi dans celui des céréales. Il n'en veut pour preuve que le fait que de nombreuses boulangeries parisiennes vendent du pain sans ticket.

M. GUSTAVE estime intéressantes les propositions de Mme Brion. Il pense, néanmoins, que les problèmes du ravitaillement ne peuvent être traités d'une manière fragmentaire car les questions du pain, de la viande et du lait sont interdépendantes. Il croit que le régime de liberté ne pourra être pratiqué avec succès tant que régnera la pénurie. Quant au dirigisme, il doit être intégral pour être efficace.

M. BOISROND pense que le dirigisme intégral n'est possible que dans un régime d'autarcie, de dictature.

M. DADU estime que la Commission ferait un travail efficace en s'intéressant à des problèmes dont les données

.. /

sont précises, par exemple, la laine bloquée en Charente.

M. PAGET constate que la Commission du Ravitaillement s'égare mais proteste contre l'idée d'une dictature." Même si celle-ci devait nous apporter une abondance de produits, il y serait opposé comme le loup de la fable qui préfère sa liberté à un collier et à un plat bien garni!"

M. CHATAGNER appuie les déclarations de M. PAGET et précise que le parti socialiste est contre le pouvoir personnel.

M. le PRÉSIDENT pense qu'à l'avenir, la Commission devra s'attaquer à des sujets précis et n'en pas débord~~er~~. Il fait remarquer qu'il n'a pas affirmé que du beurre était exporté en Angleterre mais qu'il avait simplement posé à M. DADU cette question : "Est-il exact que du beurre soit exporté du département de la Manche vers l'Angleterre"?

M. LEFRANC est, par contre, en mesure d'affirmer que l'été dernier des quantités importantes de fromage à 45 % de matières grasses ont été exportées alors que la population française recevait du fromage à 25 ou 30 % de matières grasses.

Sans renoncer à examiner le problème de la politique générale en matière de ravitaillement, il propose à ses collègues d'étudier quelques questions précises et accepte, quant à lui, de se charger d'un rapport sur la situation des petits commerçants.

Discussion d'une motion de M. CHATAGNER

M. CHATAGNER soumet à l'approbation de la Commission la motion suivante :

"La Commission du Ravitaillement du Conseil de la République,

"Constatant que les consommateurs français auraient grand besoin des marchandises qui s'avarent dans le port de Marseille,

"Approuve toutes les initiatives gouvernementales ayant pour but d'amener la distribution des marchandises en péril".

M. CHATAGNER ajoute que, selon toutes probabilités, les pertes subies du fait de la grève se répercuteront sur le prix des denrées vendues ultérieurement et demande à ses collègues de se prononcer sur la motion.

M. le PRESIDENT estime que M. CHATAGNER a posé le problème d'une manière injuste, car les grévistes ont eux-mêmes proposé de décharger les denrées périssables. Le Gouvernement a refusé cette offre. Il pense que "le groupe communiste pourrait faire confiance et voter le texte si satisfaction était donnée aux grévistes qui pourraient, en ce cas, décharger les marchandises avariabes".

M. CHATAGNER fait remarquer au Président que le texte de la motion porte "approuve les initiatives" et non "fait confiance".

M. le PRESIDENT "estime que ce changement de mot ne modifie rien et qu'approuver les initiatives du Gouvernement c'est approuver n'importe quelles initiatives même si elles consistaient à faire venir à Marseille quelques régiments, à mettre les mitrailleuses en batterie et tirer sur la foule".

M. BOISROND lui répond :

"Pourquoi pas s'il s'agit de maintenir l'ordre et d'assurer le ravitaillement de tous les Français".

M. CHATAGNER précise que cette motion est déposée par les membres du groupe socialiste de la Commission.

M. LE TERRIER regrette que le Président n'envisage que sous l'angle politique le problème posé par l'ordre du jour et constate qu'il est indifférent à la perte de denrées périssables. Il faut, poursuit-il, d'abord décharger les denrées qui peuvent s'avarier, puis, ensuite, poursuivre les pourparlers avec les grévistes.

Il précise que les membres du groupe socialiste voteront la motion présentée par M. CHATAGNER.

M. le PRESIDENT proteste avec énergie contre les paroles prononcées par M. LE TERRIER. Il répète que les grévistes avaient proposé de continuer à décharger toutes les marchandises avariabes. Il persiste à croire que les intentions de ses collègues socialistes ne sont pas avouables.

Mme BRION succède à M. LEFRANC au fauteuil de la Présidence.

Présidence de Mme BRION, vice-présidente

M. TOGNARD demande à M. LEFRANC quelle serait l'attitude du groupe communiste si la C.G.A. décrétait la grève générale, causant ainsi l'arrêt complet du ravitaillement du pays. Le groupe communiste, poursuit-il, accepterait-il de discuter avant de ravitailler le Pays?

M. LEFRANC estime que, dans ce cas, "seule la politique catastrophique du Gouvernement serait en cause".

M. WEHRUNG voudrait que la Commission envisage l'aspect économique et non l'aspect politique de la motion de M. Chatagner.

M. LEFRANC précise, à nouveau, que les dockers ont proposé au Gouvernement de continuer à débarquer les denrées périssables, malgré la grève. Il souligne que le groupe communiste, plus que tout autre, s'élève contre tout gaspillage ou détérioration de denrées alimentaires, mais il estime que le Gouvernement doit donner satisfaction aux grévistes.

M. LE TERRIER approuve la politique gouvernementale et ne voit pas l'intérêt qu'aurait le Gouvernement à empêcher les grévistes de travailler.

"Ce que M. LEFRANC ne dit pas, poursuit M. LE TERRIER, ce sont les conditions mises en avant par les grévistes pour décharger les bateaux".

M. LEFRANC reproche à M. LE TERRIER "de mal connaître le civisme de la classe ouvrière". Aux moulins de Corbeil, poursuit-il, le syndicat a fait écraser le grain mouillé malgré la grève. Dans de nombreuses usines, les machines ont été entretenues pendant toute la durée de cessation du travail.

M. HENRY invite la Commission du Ravitaillement à voter la motion présentée par M. Chatagner.

Par 12 voix contre 5, la motion est adoptée.

Ont voté pour : MM. AUSSEL, BOISROND, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, GUSTAVE, HENRY, LE TERRIER, PAGET, RACAULT, TOGNARD, WEHRUNG.

Ont voté contre l'adoption : Mmes BRION, CLAEYS,
MM. LEFRANC, POINCELOT et ROUDEL.

M. CHATAGNER pense qu'il est de son devoir de ne pas déborder du cadre des travaux de la Commission. C'est pourquoi il ne répondra pas aux paroles de M. Lefranc lorsqu'il affirme que "le groupe socialiste connaît mal la classe ouvrière".

A 16 heures 40, la séance est levée.

Le Président

Le Janq

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

séance du mercredi 10 décembre 1947

La séance est ouverte à 14 heures 15

Présents : MM. AUSSEL, BOISROND, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, Mlle DUBOIS, MM. DUMAS, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, TOGNARD, WEHRUNG.

Excusée : Mme BRION

Absents : MM. BOSSANNE, BRUNET, CALONNE, Mme CLAEYS, MM. GRIMALDI, GUSTAVE, HENRY, OU RABAH, RACAUT, SARIEN, SAUVERTIN, SOLDANI, VILHET.

Ordre du Jour

- I - Désignation d'un secrétaire en remplacement de M. SCHIEVER.
II - Nomination de rapporteurs :

- 1° - sur la proposition de résolution (n° 820, année 1947) de M. LAFAY, tendant à assurer le ravitaillement des grands centres et en particulier de la région parisienne pendant la période d'hiver ;
2° - sur la proposition de résolution (n° 836, année 1947) de M. DULIN, tendant à abroger le décret du 11 août 1947 autorisant l'incorporation de colorants et d'essences dans les margarines.

- III - Problème de la viande et de la laine.

IV - La situation des petits commerçants et le ravitaillement.

- Compte-rendu -

Présidence de M. LEFRANC, Président

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. PLAIT qui remplace M. SCHIEVER, décédé. Il propose, à ses collègues, de désigner M. PLAIT, comme secrétaire de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

M. BOISROND demande à ce que soit inséré in extenso, au procès-verbal de la séance, la déclaration suivante :

"Je suis dans l'obligation de revenir sur l'incident qu'une réponse de ma part à M. LEFRANC a provoqué à notre dernière réunion.

"Le lendemain même, l'HUMANITE publiait une information donnant à mes paroles une toute autre intention que celle qu'elles comportaient, déformant ainsi ma pensée.

"Je proteste en déclarant que je ne suis nullement d'accord pour que le Gouvernement fasse tirer sur les grévistes et je souhaite ardemment que cette éventualité ne se réalise jamais.

"Pour moi, les grévistes sont, en général, des ouvriers exerçant un droit pour soutenir leurs revendications professionnelles. Mais, en dehors d'eux et sous le même qualificatif, des éléments de troubles agissant pour des fins politiques, de véritables factieux, des hommes à la solde d'un parti, des agents de l'étranger, tendant par tous les moyens de renverser notre régime, de semer le désordre, d'affamer le peuple et de mettre le pays à feu et à sang.

"Contre ces derniers, et malheureusement, tout Gouvernement voulant sauver la République et conserver l'indépendance de la France, ne sera-t-il pas obligé d'employer la force ?

"Votre réponse, mes Chers Collègues, ne sera-t-elle pas la mienne : Pourquoi pas ?

M. CHATAGNER a deux observations à formuler :

1° - il ne voit pas pour quelles raisons, la séance

- 3 -

prévue pour le mercredi 3 décembre a été décommandée;

2° - il rappelle, qu'au cours de la précédente réunion, une motion avait été adoptée et devait être transmise au Président du Conseil. Il demande pour quelles raisons M. LEFRANC a refusé de signer cette motion qu'il a été amené à signer, lui-même, en qualité de vice-président.

M. LE PRESIDENT estime que, ne présidant pas la réunion au moment où la motion avait été adoptée, il n'avait pas à la signer.

M. CHATAGNER rappelle que c'est un principe que lorsque la Commission prend une décision, son Président en assure l'exécution.

M. LE TERRIER appuie la déclaration de M. CHATAGNER et estime que le Président n'a pas rempli son rôle en refusant de signer le procès-verbal d'une séance, qu'il a, pour une grande part, présidé.

M. CHATAGNER craint que ça ne soit du "sabotage".

M. LE PRESIDENT précise qu'il ne s'agit pas du procès-verbal qu'il a signé, mais d'une motion votée, alors qu'il ne présidait pas et présentant un caractère politique.

Mme ROLLIN estime que c'est une question "d'honnêteté".

M. LE PRESIDENT s'élève contre les paroles de Mme ROLLIN. "Il n'a de leçon d'honnêteté à recevoir de personne". et demande, à ses collègues, où ils veulent en venir.

M. CHATAGNER désire simplement que les décisions de la Commission, qu'elles aient ou non un caractère politique, soient exécutées.

Il rappelle, en outre, qu'après qu'il eut déposé cette motion, le Président a déclaré qu'elle était "très grave" et que ses auteurs obéissaient à des "motifs inavouables".

Il demande que ces paroles soient inscrites au compte-rendu de la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté.

M. LE PRESIDENT en vient à l'ordre du jour qui appelle la nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 820, année 1947) de M. LAFAY tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour assurer un meilleur ravitaillement des grands

centres et en particulier, de la région parisienne pendant la période d'hiver.

M. CHATAGNER s'étonne que M. LAFAY, partisan du libéralisme, demande au Gouvernement de prendre de telles dispositions. Il pense qu'il y a là de "l'incohérence".

M. LE PRESIDENT demande, à ses collègues, de désigner un rapporteur.

M. TOGNARD rappelle qu'il est de coutume de choisir le rapporteur parmi les amis politiques de l'auteur de la proposition.

Mme ROLLIN estime que dans l'esprit de M. LAFAY, il s'agit de ravitailler, par priorité, les grands centres. Si cette interprétation est exacte, ce texte revêt, à son avis, un caractère important.

M. PAGEZ constate qu'il y a de nombreux petits centres ouvriers qui éprouvent, également, de grandes difficultés en matière de ravitaillement.

M. LE TERRIER rappelle les principaux facteurs de la pénurie alimentaire, notamment, la sécheresse qui nous a valu une très médiocre récolte, peu de lait et peu de beurre.

M. DUMAS estime que cette proposition est, avant tout, celle d'un représentant de Paris et que, par suite, le rapporteur devrait être choisi parmi les élus des grands centres.

En ce qui concerne les mesures à prendre, il n'a qu'une confiance limitée dans l'efficacité d'une telle proposition.

M. PLAIS signale un fait précis : le ravitaillement en lait des jeunes enfants.

Il rappelle qu'un enfant a besoin d'un litre de lait par jour. Or, actuellement si les enfants de la région parisienne ont bien droit à un litre de lait, les enfants des différentes provinces n'en ont que 01. 750. Il demande que tous les enfants, à quelque région qu'ils appartiennent, bénéficient des mêmes attributions.

M. DADU précise que la production laitière ne sera accrue qu'en fonction des attributions d'aliments du bétail.

Pour assurer le ravitaillement en lait, il estime qu'il faudrait réduire la fabrication du beurre et du fromage.

- 5 -

M. LE TERRIER appuie les observations de M. DADU. Il craint que de nombreux fermiers ne soient amenés à vendre leurs bêtes en raison de la sécheresse d'une part, de la pénurie et la cherté des aliments du bétail, d'autre part.

Il pense que la Commission devrait :

1^o - recommander au Gouvernement de résERVER le lait collecté aux enfants et aux malades ;

2^o - demander que soit réduite ~~la fabrication de fromages~~, voire même supprimée complètement ~~la fabrication des fromages~~.

Il s'élève également contre les abus pratiqués dans les attributions de régimes spéciaux aux malades.

M. PAGET estime qu'il faudrait demander au Gouvernement d'accroître les importations d'aliments du bétail, d'intensifier la collecte, de prendre, enfin, toutes les mesures en son pouvoir pour augmenter la production.

M. CHATAGNER rappelle que le marché des œufs est libre. Il ne comprend pas l'attitude du Rassemblement des Gauches qui en appelle au libéralisme et vient demander un régime de répartition pour une denrée libre.

M. TOGNARD n'est pas partisan de la suppression de la fabrication des ~~fromages~~ qui sont très nourrissants et permettent l'utilisation de sous-produits. Il suggère notamment l'importation de tourteaux des colonies et l'emploi du manioc pour l'alimentation des veaux.

Mme ROLLIN suggère que la Commission se mette en rapport avec M. LAFAY et lui demande de préciser ses intentions.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues d'adresser, en leur nom, une lettre au sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture en lui demandant de faire connaître :

1^o - quelles ont été les quantités d'œufs importés du Maroc en 1938-1939 et quelles sont les prévisions pour la campagne actuelle ?

2^o - quelles sont nos ressources en aliment du bétail (production - importation) et quelles raisons s'opposent à une augmentation de nos importations ?

3^o - quel est le produit de la collecte du lait ?

M. PAGET désirerait, en outre, que soit marqué le désir

- 6 -

de la Commission de voir s'intensifier la collecte du lait.

Il en est ainsi décidé.

M. ROUDEL propose de renvoyer l'examen de la proposition de résolution de M. LAFAY à la sous-commission compétente.

M. DUMAS est nommé rapporteur provisoire de cette proposition de résolution.

Addition de colorants et essences dans les margarines.
proposition de résolution (n° 836, année 1947) de M. DULIN

M. LE TERRIER rappelle qu'il est facile de tromper les consommateurs en vendant de la margarine additionnée de colorants et d'essences.

M. PAGET croit pouvoir affirmer que la margarine est un aliment de choix et que le texte de M. DULIN vise à l'interdiction d'incorporer des essences et des colorants. Il se déclare contre la proposition de M. DULIN, car il est toujours possible de poursuivre les industriels ou commerçants qui ont cherché à tromper les consommateurs. Il rappelle, d'autre part, que l'emploi de certaines essences est indispensable à la bonne conservation des margarines.

Mme ROLLIN calme les inquiétudes de plusieurs de ses collègues, au sujet de la nocivité de certains colorants désignés par M. DULIN, en produisant un rapport du laboratoire du Ministère de la Santé Publique et en indiquant, d'autre part, que des colorants sont employés depuis de nombreuses années dans des pays étrangers ~~pour~~ la fabrication de la margarine.

Elle pense que tant que le beurre sera réparti en quantité insuffisante, il y a intérêt à présenter un produit rendu plus appétissant par l'incorporation de colorants et d'essences.

M. PAGET estime que l'existence des produits cancérogènes dont parle M. DULIN n'est pas encore démontrée.

M. BOISROND constate que le rapport de l'Académie de Médecine et du Conseil supérieur de l'hygiène publique est en contradiction flagrante avec le rapport du Ministère de la Santé Publique cité par Mme ROLLIN et qu'il importe, avant toute discussion, de trancher la question.

M. LE PRESIDENT pense que la proposition de résolution de M. DULIN devrait être adoptée, car elle est susceptible de mettre fin au trafic de mauvais commerçants vendant de la margarine à la place de beurre. Il persiste à croire que les qualités nutritives des margarines ne seraient pas altérées par la suppression des essences et colorants.

Mme ROLLIN s'oppose aux conclusions du Président, en soulignant qu'il y a intérêt, dans les circonstances actuelles, à fournir un produit aussi appétissant que possible.

M. PAGET s'associe aux conclusions du Président, en ce qui concerne les colorants qui ne présentent aucune utilité et peuvent très bien être supprimés; quant aux essences, elles améliorent le goût, l'odeur et la conservation et pourraient être additionnées, sans inconvénient, aux margarines.

M. LE PRESIDENT estime qu'aucune essence ne peut modifier le goût de la margarine et fait le point de la discussion en constatant :

1^o - que la majorité de la Commission s'oppose à l'addition de colorants ;

2^o - que, par contre, elle est partisan de l'incorporation des essences.

M. AUSSEL est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 836, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à rapporter le décret n° 47-1498 du 11 août 1947 portant dérogation, à titre exceptionnel et provisoire, au décret du 15 avril 1912 et autorisant l'incorporation de certains colorants et de certaines essences dans les margarines.

Examen de la situation des petits commerçants.

M. LE PRESIDENT souligne d'abord que l'ensemble de la population française est mal renseignée sur la situation des petits commerçants devenus de véritables percepteurs d'impôts. Il cite, en exemple, le cas des marchands de beurre,

œufs, fromages, volailles qui collectent 8,5 % d'impôts indirects sur le prix d'un lapin, soit environ 30 francs. A ces charges fiscales viennent s'ajouter les cotisations à la caisse de compensation (15 %) et aux assurances sociales (12 %) qui viennent ~~accroître~~ **les** charges déjà lourdes des commerçants.

Cette situation pénible, poursuit-il, repose sur un système fiscal très mauvais. Si certains intermédiaires sont nuisibles, notamment dans certains commerces pour lesquels les produits ne subissent aucune transformation, il faut souligner, dit-il, que, par contre, ils sont indispensables dans tous les commerces nécessitant une transformation : celui de la viande, en particulier.

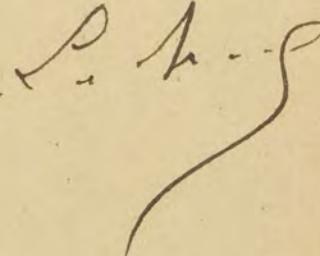
M. CHATAGNER "déplore que la loi de la jungle règne parmi les commerçants" et rappelle que le nombre des marchands de fruits et légumes est passé de 8.500 en 1938 à 18.500 en 1947. Au moment où la France fait venir des travailleurs étrangers, il serait souhaitable que la profession commerciale soit "rationalisée" en évinçant certains intermédiaires qui sont inutiles et même nuisibles.

M. CHATAGNER, après avoir regretté que dix-neuf familles françaises "entretiennent" une famille de cafetiers, s'étonne que des tomates achetées trois francs le kilo dans le Vaucluse aient été revendues quinze francs aux Halles et trente à trente-huit francs par les détaillants. Il est contradictoire, conclut-il, d'augmenter le pouvoir d'achat des ouvriers et tolérer de telles marges bénéficiaires dans les professions commerciales.

M. ROUDEL regrette que l'on ait pas, dans cette discussion, parlé des "gros commerçants" qui réalisent des bénéfices scandaleux.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président,



ML.

1040

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 31 décembre 1947

La séance est ouverte à 10 heures 05.-

Présents : MM. BOSSANNE, Mme BRION, MM. CALONNE, CHATAGNER, Mme CLAEYS, MM. DADU, DUMAS, HENRY, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, PLAIS, POINGELOT, Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET.

Excusé : M. ROUDEL.

Absents : MM. BOISROND, BRUNET, Mme CARDOT, Mlle DUEOIS, MM. GRIMALDI, GUSTAVE, OU RABAH, RACAUT, SOLDANI, WEHRUNG.

Ordre du Jour

I - Désignation d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 820, année 1947) de M. LAFAY, tendant à assurer un meilleur ravitaillement des grands centres.

II - Désignation d'un rapporteur, en remplacement de M. AUSSEL, sur la proposition de résolution (n° 836, année 1947) de M. DULIN relative à l'incorporation des colorants et essences dans les margarines.

III - Questions diverses.

- Compte-rendu -

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1947 est adopté.

M. LEFRANC, président, rappelle que M. Dumas avait été chargé d'un rapport provisoire sur la proposition de résolution (n° 820) de M. Lafay.

En l'absence de M. Dumas, il propose, à ses collègues, de renvoyer cette question à la suite de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

LE PRÉSIDENT passe au second objet de l'ordre du jour ; la nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Aussel sur la proposition de résolution (n° 836) de M. Dulin relative à l'incorporation des colorants et essences dans les margarines.

o o o

Incorporation de colorants et essences
dans les margarines

LE PRÉSIDENT rappelle que M. Dulin a déposé cette proposition en vue de faire rapporter le décret n° 47-I498 du 11 août 1947 qu'il juge illégal et inopportun.

M. AUSSEL avait été chargé du rapport, poursuit M. Lefranc, mais il a démissionné de la Commission.

Néanmoins, il a établi un projet de rapport ~~et~~ à chargé M. Dadu de le communiquer à la Commission.

M. DADU donne lecture du projet de rapport de M. Aussel qui conclut au rejet de la proposition de M. Dulin et au maintien du décret du 11 août 1947.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Aussel pour le travail sérieux et documenté qu'il a accompli.

M. PAGET se rallie entièrement aux conclusions du projet

- 3 -

de rapport de M. Aussel. Il estime qu'il s'agit d'une question commerciale et du réveil d'une vieille querelle entre producteurs de beurre et margariniers. Cette querelle lui semble inopportun à un moment où le Pays est privé de beurre.

Il rappelle l'ancienne rivalité qui existait entre fabricants de sucre et de saccharine.

Il estime qu'il faudra préserver les intérêts des producteurs de beurre et interdire l'incorporation de colorants et d'essences dans les margarines dès que les choses seront redevenues normales.

M. DADU ne s'oppose pas aux conclusions de M. Aussel mais à titre provisoire, en raison de la pénurie. Il craint, néanmoins, que certains commerçants prennent l'habitude de vendre de la margarine pour du beurre.

Il ne se ralliera pas aux conclusions de M. Aussel, car il appartient à un département producteur de beurre.

Mme Rollin ne fera pas d'observation d'ordre chimique mais se placera sous l'angle de la défense des mères de famille qui préfèrent la margarine colorée à celle qui ne l'est pas. En qualité de mère de famille, ayant l'assurance qu'il n'y a rien de nocif dans les colorants et essences, elle se rallie à la position de M. Aussel.

M. DUMAS précise qu'il a parlé à M. Dulin de cette question. "Ce dernier poursuit-il, aurait déposé cette proposition de résolution à la demande des coopératives beurrières, mais n'y est pas particulièrement attaché".

M. DUMAS demande qu'on le désigne rapporteur, "il se chargera d'enterrer le rapport".

M. LE TERRIER refuse de se prêter à "cette combinaison".

Mme ROLLIN estime que la Commission ne peut accepter de telles propositions.

M. DUMAS, en ce cas, retire ce qu'il a dit.

M. PAGET souligne qu'il y a des intérêts en présence mais précise qu'il ne défend pas spécialement les margariniers.

- 4 -

Mme BRION estime que M. Dulin a déposé cette proposition afin de se présenter, dans son département, comme défenseur des coopératives beurrières. Elle se refuse, également, à ce qu'on étouffe cette question.

M. DUMAS croit pouvoir dire que M. Dulin craignait que sa proposition soit repoussée ; c'est pour éviter ce rejet qu'il avait proposé cette solution.

M. LE TERRIER fait des réserves sur la coloration de la margarine qui a donné lieu à des fraudes, notamment par l'incorporation de ~~elle matière~~ dans le beurre.

M. LE PRESIDENT écarte tous les soupçons que certains de ses collègues pourraient avoir, en ce qui concerne la défense d'intérêts privés. Il estime que la proposition de résolution de M. Dulin est justifiée en raison de la fraude qui s'est déjà pratiquée en cette matière.

Mme ROLLIN estime que la fraude est aussi facile au cas où le produit n'est pas coloré.

M. PLAIT est partisan de limiter la durée d'application de ce décret.

M. LE PRESIDENT met aux voix le projet de rapport de M. Aussel qui conclut au rejet de la proposition de résolution de M. Dulin.

M. PAGET voudrait que l'on considère ce décret comme provisoire.

M. LE PRESIDENT se rallie, quant à lui, aux conclusions de M. Dulin.

M. LE TERRIER se déclare adversaire de la coloration. Les conclusions de M. Aussel mises aux voix sont repoussées par onze voix contre quatre et une abstention.

M. PAGET est chargé d'exprimer, par un rapport, l'opinion de la majorité de la Commission qui s'oppose à la coloration des margarines.

M. CHATAGNER demande à ce que le sous-secrétaire d'Etat chargé du Ravitaillement soit invité à venir devant la Commission, en vue d'exposer ses conceptions sur l'organisation de son Ministère et de répondre à certaines questions relatives au Plan de congélation et à la société d'engraissement.

- 5 -

M. HENRY voudrait lui demander pour quelles raisons nous importons des conserves au lieu de tourteaux.

M. LE PRESIDENT accepte la proposition de M. Chatagner. Il suggère, néanmoins, d'organiser l'audition du Ministre en préparant, à l'avance, les questions à lui poser et demander, à ses collègues, s'ils ne croient pas préférable de réunir à cette occasion les deux commissions du Ravitaillement et de l'Agriculture.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. DUMAS, rapporteur provisoire de la proposition de résolution (n° 820) de M. Lafay tendant à assurer un meilleur ravitaillement des grands centres et notamment de la région parisienne.

M. DUMAS s'est entretenu avec M. Lafay qui ne lui a apporté aucune précision sur la ~~possibilité~~ d'envisager la proposition de résolution. Il estime qu'avant de rédiger le rapport, il serait préférable d'attendre l'audition de M. Coudé du Foresto devant la Commission du Ravitaillement.

M. LE TERRIER se rallie à cette proposition, ainsi que le Président. Il demandera, au Ministre de venir devant la Commission, dès la reprise des travaux parlementaires, c'est-à-dire vers le 21 janvier.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures 10.

Le Président,

